

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (2000)

Rubrik: Moyen-Orient et Afrique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Moyen-Orient & Afrique du Nord

Une flambée de violence au Moyen-Orient mobilise le CICR, ainsi que le personnel et les volontaires du Croissant-Rouge palestinien et du Magen David Adom d'Israël.



U. Meissner/CICR

Proche-Orient

Délégations du CICR :

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes, Jordanie, Liban, Syrie

Golfe

Délégations CICR :

Irak, Yémen

Délégation régionale :

Koweït

Afrique du Nord

Délégation CICR :

Égypte

Délégation régionale :

Tunis

Personnel

Expatriés CICR¹: 84

Société nationales¹: 5

Employés locaux²: 539

Dépenses totales : CHF 51 469 921,72

Répartition des dépenses :

Protection :	15 535 149,16
Assistance :	20 547 880,52
Prévention :	5 955 269,92
Coopération avec les Sociétés nationales :	4 668 075,38
Participation aux frais généraux :	3 101 793,54
Programme général :	1 661 753,20

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR en décembre 2000



⊕ Délégation régionale CICR

⊕ Délégation CICR

L'année 2000 a été une période agitée, marquée par de nouvelles dissensions au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les espoirs de stabilité accrue et de paix au Proche-Orient se sont envolés suite à la flambée de violence qui a embrasé la région le 28 septembre, la pire observée depuis 1996 dans les territoires occupés et les territoires autonomes. Durant les premiers trois mois de troubles, 305 Palestiniens, 43 juifs israéliens et 13 arabes israéliens ont été tués, et des milliers de personnes blessées, laissant craindre un anéantissement du processus de paix. Les tensions ont persisté à la frontière entre Israël et le Liban malgré le retrait israélien du Sud-Liban, en mai.

La situation est restée explosive également dans la région du Golfe. En Irak, la population a continué de subir les conséquences des sanctions économiques imposées depuis la guerre du Golfe, en 1990. Comme les années précédentes, les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont eu recours aux frappes aériennes pour assurer le respect des zones d'exclusion aériennes. Au Yémen, l'attentat-suicide à la bombe contre un destroyer nord-américain dans le port d'Aden a renforcé les craintes d'une aggravation de l'instabilité dans la région.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En Afrique du Nord, les efforts déployés en Algérie en vue d'une réconciliation nationale n'ont pas eu les effets escomptés, et la violence a continué de toucher des milliers de personnes. En outre, seuls des progrès limités ont été enregistrés sur la voie du règlement du différend au sujet du Sahara occidental. À cela est venu s'ajouter la forte augmentation des prix pétroliers, qui a creusé l'écart économique entre les pays les moins avancés et les grands producteurs de pétrole de la région. Les responsables politiques de nombreux pays de la région, aux prises avec des difficultés économiques, se sont employés à introduire des réformes en vue de stimuler la croissance.

Le CICR s'est avant tout attaché à relever les défis en constante évolution dans le monde arabe et à renforcer ses activités à long terme, conformément à son mandat traditionnel.

Au début du mois d'octobre, le CICR a adapté ses activités, dans les territoires occupés par Israël et dans les territoires autonomes, à l'escalade de la violence en Cisjordanie et à Gaza. Des délégués ont assuré une présence permanente afin de suivre la situation et de faciliter les évacuations médicales. Le CICR a adressé plusieurs appels à tous ceux qui participaient aux violences et il est intervenu fréquemment auprès des autorités compétentes. Il a notamment rappelé aux autorités israéliennes qu'Israël restait pleinement lié par les dispositions de la IV^e Convention de Genève jusqu'à ce que soit conclu un accord final sur le statut des territoires occupés, conforme au droit international. Le CICR a mis en place une base logistique à Amman, en Jordanie, afin de faciliter la mise en œuvre de son programme d'« assistance axée sur la protection » en faveur des territoires. Ce programme vise les villages les plus durement touchés par les bouclages, ainsi que les familles dont les maisons ont été détruites. Le CICR s'est tout particulièrement attaché à renforcer la coopération opérationnelle entre le Croissant-Rouge

palestinien et le Magen David Adom d'Israël, dans le but d'améliorer l'accès des blessés et des malades aux établissements de santé et de garantir la libre circulation des services médicaux.

En Irak, le CICR a poursuivi son programme d'assistance intégrée, qui conjugue la remise en état des systèmes d'assainissement et de distribution d'eau et la rénovation des établissements de soins de santé, à des activités de formation et de renforcement des capacités dans le secteur de la santé. Ses positions face à l'embargo économique imposé à l'Irak sont restées inchangées : tout en s'abstenant de faire des déclarations sur les aspects politiques de la question, il a maintenu que, malgré leurs effets positifs, le dispositif « pétrole contre nourriture », les exemptions et l'assistance humanitaire ne faisaient que répondre aux besoins humanitaires les plus urgents de la population civile, tandis que les infrastructures vitales continuaient à se détériorer.

L'institution a poursuivi, tout au long de l'année, ses activités en faveur des prisonniers de guerre et autres détenus au Sahara occidental, en Irak, en Iran, dans les territoires occupés et dans les territoires autonomes, en Algérie, au Bahreïn, en Jordanie, au Koweït, au Qatar et au Yémen.

Le règlement de la question des prisonniers de guerre toujours détenus 12 ans après la fin de la guerre Irak/Iran a sensiblement progressé avec le rapatriement de 4 117 prisonniers sous les auspices du CICR. L'institution a continué d'intervenir pour demander un rapatriement général de tous les prisonniers marocains détenus par le Front Polisario. Au cours de la période considérée, 387 prisonniers ont été libérés et rapatriés, dont 201 au mois de décembre, après que le président du CICR eut rencontré le secrétaire général du Front Polisario, d'une part, et le président algérien, d'autre part. Le Front Polisario est toutefois demeuré ferme sur ses positions, déclarant que la situation des 1 481 prisonniers marocains restants dépendait toujours de l'application du plan de

règlement des Nations Unies, qui prévoit un référendum sur l'avenir du Sahara occidental et le sort des réfugiés sahraouis. Le Front Polisario a cependant autorisé le CICR à visiter régulièrement les prisonniers marocains.

Le CICR est également intervenu en tant qu'intermédiaire neutre en vue de faire la lumière sur le sort des personnes toujours portées disparues en relation avec la guerre Irak/Iran, celle du Golfe et le conflit au Sahara occidental. Toutefois, les progrès en la matière ont été très limités.

La coopération avec les Sociétés nationales a été la pierre angulaire des activités du CICR dans la région. En Algérie, le CICR a renforcé son soutien au programme de réadaptation psychologique que la Société nationale a mis en place en faveur des femmes et des enfants traumatisés par la violence. Des volontaires du Croissant-Rouge du Yémen ont en outre coopéré quotidiennement avec des délégués de la Croix-Rouge néerlandaise et du CICR, afin de porter assistance aux détenus souffrant de troubles mentaux dans plusieurs prisons centrales du Yémen.

Le CICR s'est attaché en outre à poursuivre la diversification des programmes de diffusion, afin de mieux faire accepter les principes du droit international humanitaire dans le monde arabe. Le bureau de promotion régional du Caire a produit des séries télévisées, des programmes radiophoniques et un magazine bimestriel en arabe dans le but de présenter certaines questions de droit humanitaire dans une perspective locale. Enfin, le CICR a poursuivi les efforts qu'il déploie en vue de l'intégration du droit humanitaire dans les programmes de formation opérationnelle destinés aux forces armées.

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

PROTECTION

8 164 374

ASSISTANCE

617 137

PRÉVENTION

1 754 558

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE

2 989 083

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX

875 053

PROGRAMME GÉNÉRAL

575 420

DÉPENSES TOTALES CHF 14 975 625



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous délégation CICR

⊕ Présence CICR

◆ Mission CICR

L'année 2000 a commencé sur une note positive, avec de nouvelles séries de pourparlers en vue du redéploiement des troupes israéliennes en Cisjordanie. En mai, le gouvernement israélien a décidé de se retirer unilatéralement du Sud-Liban, mettant ainsi fin à 22 ans d'occupation³. Au milieu de l'année, toutefois, l'espoir d'une paix durable dans la région s'était évanoui : les négociations entre Israël et la Syrie étaient dans l'impasse, et les pourparlers engagés lors du sommet israélo-palestinien tenu en juillet aux États-Unis n'avaient pas permis d'aboutir à un accord. En septembre, une flambée de violence a embrasé la Cisjordanie, Gaza et le nord d'Israël. À la fin de l'année,

³ Voir p. 200.

305 Palestiniens, 43 juifs israéliens et 13 arabes israéliens avaient été tués et plus de 10 000 personnes blessées.

Les restrictions que les autorités israéliennes ont imposées dans les territoires occupés et les territoires autonomes ont profondément affecté la vie quotidienne des Palestiniens, surtout après la recrudescence des affrontements. Les territoires se sont retrouvés complètement isolés, certaines localités ayant été soumises à des couvre-feux. La population a dû faire face à de nombreux problèmes en matière de transport, d'éducation et de soins de santé, notamment. Les services médicaux d'urgence, limités dans leurs mouvements, ont rencontré des difficultés pour

accéder aux blessés et aux malades et pour les évacuer. Les restrictions ont eu des conséquences économiques catastrophiques. Les Nations Unies ont estimé, en effet, que le taux de pauvreté dans les territoires était passé de 21 % à 32 % entre septembre et fin décembre, les Palestiniens ne pouvant plus se déplacer pour accéder au marché du travail et les restrictions draconiennes aux échanges commerciaux ayant de graves répercussions sur la vie économique.

Le CICR, extrêmement préoccupé par la recrudescence de la violence, a renforcé sa présence dans la région en augmentant le nombre de ses expatriés, dont certains ont été affectés de manière permanente à Naplouse, Ramallah et Hébron. L'institution entendait ainsi faire face aux nouveaux besoins humanitaires et intervenir régulièrement auprès des autorités compétentes sur des questions relatives au respect des dispositions de la IV^e Convention de Genève, en particulier à la protection des missions médicales et au recours à la force. Bien que les autorités israéliennes se soient déclarées prêtes à soutenir et à faciliter les activités du CICR, les déplacements des collaborateurs de l'institution dans les territoires occupés ont été entravés à maintes reprises.

Le 21 novembre, le CICR a appelé tous ceux qui participaient aux violences à observer les limites imposées par le droit international humanitaire et ses principes essentiels. Il s'est déclaré profondément préoccupé par les conséquences, sur le plan humanitaire, de la présence d'implantations israéliennes dans les territoires occupés, ce qui est contraire à la IV^e Convention de Genève. Il a souligné qu'il avait constamment rappelé à Israël ses obligations en vertu de la IV^e Convention de Genève concernant tout acte commis envers les civils palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza – indépendamment du statut des zones, tel qu'établi dans le cadre de l'Accord d'Oslo et des divers accords intérimaires conclus ultérieurement. L'appel insistait, en outre, sur l'interdiction absolue et inconditionnelle des actes terroristes, des représailles

contre la population civile, des attaques menées sans discrimination et des attaques dirigées contre la population civile.

Visites de détenus en Israël

La délégation du CICR a poursuivi ses activités traditionnelles en faveur de tous les détenus protégés par la IV^e Convention de Genève. Parmi eux se trouvaient, outre des Palestiniens, des ressortissants libanais et syriens – dont des personnes originaires du plateau syrien du Golan occupé par Israël –, et des ressortissants d'États en guerre avec Israël ou n'entretenant pas de relations diplomatiques avec lui.

En avril 2000, 13 des 15 détenus administratifs libanais restants ont été libérés et rapatriés sous les auspices du CICR. Cette libération est intervenue suite à un arrêt rendu le 12 avril par la Haute Cour, soulignant que la loi israélienne ne permet pas de garder en détention administrative les individus qui ne représentent pas un danger pour la sécurité d'Israël⁴. Le CICR a continué à se voir refuser l'accès à l'un des deux détenus administratifs incarcérés en Israël depuis 1994. Conformément à la IV^e Convention de Genève, ces deux détenus, emprisonnés respectivement depuis 1989 et 1994, auraient dû être libérés au plus tard après le retrait israélien du Sud-Liban.

En outre, le CICR a continué à visiter 22 ressortissants libanais toujours détenus en Israël après avoir été arrêtés au Sud-Liban et jugés par un tribunal en Israël. Leur transfert en Israël s'était effectué en violation de la IV^e Convention de Genève. De plus, ils auraient dû être remis à leur pays d'origine après le retrait israélien du Sud-Liban. Le CICR a régulièrement rappelé à l'État d'Israël ses obligations à ce propos.

Durant l'année, le CICR a visité 26 lieux de détention en Israël. Il a fait part du résultat de ses observations aux autorités et a entrepris des démarches visant l'amélioration du traitement et des conditions de détention. En mars, le CICR a entamé sa série de visites complètes de toutes les prisons situées en Israël afin d'évaluer les conditions de détention et le traitement réservé aux détenus. Une attention particulière a, une fois encore, été portée aux détenus sous interrogatoire, qui ont été visités régulièrement. En outre, un certain nombre de visites ont été faites à des détenus ayant des besoins humanitaires particuliers.

Tout au long de l'année, le CICR a fourni du matériel éducatif et de loisirs aux prisonniers du centre de détention militaire de Meggido. La délégation a également distribué des lots de vêtements à des détenus étrangers incarcérés dans des prisons israéliennes.

Le CICR a continué de financer et d'organiser, en coopération avec le Croissant-Rouge palestinien, des visites familiales à des Palestiniens détenus dans des prisons israéliennes. En 2000, 65 775 personnes vivant en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, à Jérusalem et sur le plateau du Golan, ont pu ainsi rendre visite à des membres de leur famille détenus en Israël. Le programme a malheureusement été interrompu en raison des violences qui ont éclaté en septembre.

⁴ Six détenus avaient déjà été libérés et rapatriés entre décembre 1998 et cette date.

En dépit des dispositions de la IV^e Convention de Genève concernant le droit des détenus à recevoir des visites et malgré de longues négociations, les restrictions inacceptables imposées par les autorités israéliennes sont restées. Le principal obstacle à la reprise du programme. Au nombre de ces restrictions figuraient notamment l'interdiction faite à certains proches parents de rendre visite à des membres de leur famille détenus, et la réduction de la durée des autorisations de déplacement entre leur domicile et le lieu de détention des proches. Par ailleurs, le CICR a transmis à des détenus en Israël quelque 600 colis de vêtements envoyés par des proches résidant en Cisjordanie ou dans la bande de Gaza.

Visites de détenus à Gaza et en Cisjordanie

À la demande de l'Autorité palestinienne, le CICR a visité des lieux de détention civils et militaires situés dans les territoires autonomes. En février, il a remis au président de l'Autorité palestinienne un rapport de synthèse sur la situation des détenus de janvier 1998 à juin 1999.

Les délégués du CICR ont continué d'effectuer des visites régulières à des personnes détenues dans 40 lieux de détention de la bande de Gaza et de Cisjordanie, sous la responsabilité de la police palestinienne, des services de renseignements généraux, de la sécurité préventive, des services de renseignements militaires, des forces de sécurité nationales et de la Force 17, respectivement. La délégation a également poursuivi ses négociations avec l'Autorité palestinienne à propos de l'accès à plusieurs centres de détention : l'un d'entre eux était placé sous la responsabilité du service de sécurité préventive, deux autres relevaient des services de renseignements militaires et un dépendait de la police. Dans tous ces cas, les autorités responsables n'étaient pas parvenues à garantir le respect des modalités habituelles du CICR.

Maintien des liens familiaux

La séparation des familles est, depuis plus de 30 ans, le problème majeur des quelque 20 000 ressortissants syriens vivant sur le plateau syrien du Golan occupé par Israël⁵. Le CICR, à partir de ses délégations en Israël et en Syrie, a continué d'œuvrer, en sa qualité d'intermédiaire neutre, pour venir en aide aux civils protégés par la IV^e Convention de Genève. Il a notamment facilité le passage de personnes devant traverser la ligne de démarcation pour des raisons humanitaires.

À partir de la fin mai, le CICR a déployé des activités humanitaires en faveur de ressortissants libanais qui avaient fui en Israël suite au retrait des forces israéliennes du Sud-Liban. Sous ses auspices, neuf Libanais sont retournés dans leur pays et les dépouilles de huit personnes décédées en Israël ont été remises à leur famille au Liban.

Une ligne téléphonique spéciale a été ouverte par la délégation du CICR à l'intention des Libanais qui désiraient donner des nouvelles à leurs proches au Liban. Le CICR a acheminé vers le Liban et distribué en Israël plus de 800 documents, en plus des messages Croix-Rouge échangés entre des membres de familles dispersées de part et d'autre de la frontière israélo-libanaise. Il a en outre participé au transfert vers le Liban d'un bébé de deux mois, de même qu'au rapatriement d'une personne pour raisons médicales et d'un détenu qui avait purgé sa peine.

En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR est intervenu en faveur des trois soldats israéliens capturés sur la frontière nord d'Israël et du citoyen israélien détenu par le Hezbollah⁶.

Promotion du droit humanitaire

Tout au long de l'année, le CICR a continué d'appuyer le projet pilote d'enseignement du droit humanitaire dans les universités de Gaza et de Cisjordanie, en coopération avec le ministère palestinien de l'Enseignement supérieur. Ses activités dans ce domaine ont consisté à former des professeurs pour en faire des experts locaux en la matière, à suivre les étudiants qui participaient au cours et à fournir du matériel didactique et des publications ayant trait au droit humanitaire.

Des séances de diffusion ont été organisées, en Israël comme dans les territoires occupés et les territoires autonomes, à l'intention de divers groupes, notamment des cadets des forces armées israéliennes et 30 responsables de prison palestiniens.

La délégation a également apporté son concours au projet « Explorons le droit humanitaire », en coopération avec les autorités israéliennes et palestiniennes responsables de l'enseignement. Elle a en outre produit un film sur la réinsertion sociale des anciens détenus palestiniens.

Appel au respect des Conventions de Genève

Parallèlement à son appel du 21 novembre 2000, par lequel il a exhorté tous ceux qui participaient aux violences à faire en sorte que soient respectés les civils, les blessés, le personnel sanitaire et ceux qui ne prennent plus part aux hostilités, le CICR a intensifié les efforts déployés pour diffuser les règles du droit international humanitaire auprès des porteurs d'armes, des organisations politiques et humanitaires, ainsi que des personnes présentes sur le terrain.

⁵ Voir p. 203.

⁶ Voir p. 200.

Un plus grand nombre de délégués suivant de près la situation sur le terrain, la délégation a organisé plusieurs rencontres avec de hauts représentants des forces armées israéliennes afin d'expliquer le rôle spécifique du CICR et les activités médicales du Croissant-Rouge palestinien. En outre, une réunion avec un porte-parole de l'armée israélienne et le directeur de la doctrine des forces armées israéliennes a été organisée pour débattre d'une approche plus systématique de la diffusion et de l'élargissement des efforts de diffusion du CICR à différentes unités des forces armées. Pour mieux faire connaître et respecter les règles du droit humanitaire, la délégation a organisé, à Tel-Aviv, une présentation sur le mandat et les activités du CICR à l'intention de 15 sous-officiers.

Stratégie d'assistance axée sur la protection

À la fin de l'année, le CICR a élaboré une stratégie d'assistance axée sur la protection des victimes directes des violences et des mesures de bouclage. Cette stratégie visait à faciliter l'accès aux régions isolées par le bouclage et à fournir une assistance d'urgence aux villages les plus touchés par de telles mesures, ainsi qu'aux familles dont les maisons avaient été détruites. Au total, 50 000 familles devaient bénéficier de ce programme. Le CICR, en sa qualité d'institution directrice pour les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les territoires occupés et les territoires autonomes, et en Israël, a publié un certain nombre de documents d'information et d'appels, en coordination avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Coopération avec le Magen David Adom

Tout au long de l'année, des contacts réguliers ont été maintenus avec le Magen David Adom. Deux rencontres, auxquelles ont participé des membres de la direction du Magen David Adom et du Croissant-Rouge palestinien, ainsi que des représentants de la Fédération et du CICR, ont été tenues pour définir d'éventuels domaines de coopération entre le Magen David Adom et le Croissant-Rouge palestinien.

Une séance de diffusion a été organisée pour des animateurs de groupes de volontaires du Magen David Adom; elle a été suivie par 45 volontaires venus de tout le pays et accompagnés de leurs instructeurs. Le Magen David Adom a en outre demandé au CICR de contribuer, avec le soutien de la Croix-Rouge américaine, à la restructuration et au développement de ses services de recherches.

Coopération avec le Croissant-Rouge palestinien

Le CICR s'est employé tout particulièrement à renforcer la coopération opérationnelle entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom, dont les présidents respectifs se sont rencontrés à Genève les 20 et 21 décembre à l'invitation du CICR et en présence de représentants de la Fédération. Tous deux ont discuté des difficultés auxquelles leurs organisations respectives étaient confrontées dans leurs opérations de secours et sont convenus de mesures pratiques à prendre pour intensifier leur coopération. Leur but était de faire en sorte que les blessés et malades soient assistés dans les meilleurs délais et que les services sanitaires et le personnel médical soient protégés de manière adéquate.

Le CICR a continué, tout au long de l'année, à renforcer la capacité d'intervention des services médicaux d'urgence du Croissant-Rouge palestinien. Ce soutien a largement contribué à ce que la Société puisse faire face efficacement aux différentes crises qui ont frappé la région. Aujourd'hui, les services médicaux d'urgence disposent de tout l'équipement et de toutes les compétences nécessaires pour assurer un service efficace et régulier. En 2000, le CICR a remis à ces services cinq nouvelles ambulances et 20 ordinateurs d'occasion.

Pendant la période considérée, un effort majeur a été fait pour former du personnel ambulancier, avec le soutien du CICR. C'est ainsi que des cours de remise à niveau ont été organisés à l'intention d'urgentistes et qu'un soutien financier a été apporté en vue de la participation de deux employés du Croissant-Rouge palestinien à un cours destiné au personnel des services médicaux d'urgence, organisé par la Croix-Rouge allemande, en coopération avec le CICR et la Fédération, ainsi qu'à un cours général sur le maintien pré-hospitalier des fonctions vitales des personnes traumatisées. Deux responsables du Croissant-Rouge palestinien ont en outre suivi un cours de formation à l'intention des chefs d'équipes des unités d'urgence, à Genève, tandis que huit travailleurs sociaux et maîtres d'écoles maternelles, appartenant à différentes branches, ont pris part à un cours de formation.

Pour faire face aux violences qui ont éclaté fin septembre, les programmes des services médicaux d'urgence en cours ont été rapidement adaptés aux énormes besoins auxquels le Croissant-Rouge palestinien s'est trouvé confronté. Les stocks des 13 postes de premiers secours mobiles (hôpitaux de campagne), déployés par le CICR en 1997, ont constamment été réapprovisionnés en médicaments et matériel médical achetés sur place. Plusieurs tonnes de ce même matériel ont en outre été acheminés à partir du siège du CICR à Genève, et six ambulances totalement équipées ont été commandées pour renforcer le parc des services médicaux d'urgence.

En raison des lourdes restrictions à la liberté de mouvement, le CICR a assuré l'acheminement régulier de médicaments et de matériel médical à partir de l'entrepôt central du Croissant-Rouge palestinien vers l'ensemble des branches en Cisjordanie et à Gaza. En outre, il a dû intervenir à de nombreuses occasions lorsque des ambulances étaient bloquées à des postes de contrôle militaires.

La délégation a facilité plusieurs visites dans les territoires occupés et les territoires autonomes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'un certain nombre de pays, dont les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Norvège et la Suède.

Une base logistique comprenant un entrepôt de douane et trois camions a été installée à Amman⁷ dans le but de coordonner les opérations de secours du Mouvement, de réceptionner l'aide internationale fournie par les Sociétés nationales, et de transporter les marchandises vers la Cisjordanie et Gaza.

EN 2000, LE CICR A :



- visité 3 384 détenus, suivant les cas individuels de 2 024 d'entre eux, dans 26 lieux de détention en Israël;
- émis 18 370 certificats de détention;
- supervisé le rapatriement de 17 détenus libanais et de 2 détenus syriens libérés par les autorités israéliennes, après s'être assuré, dans le cadre d'entretiens sans témoin, qu'ils retournaient chez eux de leur plein gré;
- visité 921 personnes détenues par les services de sécurité palestiniens dans 40 lieux de détention;



- collecté et distribué, respectivement, 1 386 et 1 421 messages Croix-Rouge échangés entre des habitants des territoires occupés et des territoires autonomes et leurs proches vivant dans des pays n'entretenant pas de relations officielles avec Israël, ainsi qu'entre des civils et des détenus;
- supervisé, en liaison avec la délégation du CICR en Syrie, 21 opérations de transfert (dont un regroupement familial), permettant à 830 personnes de franchir la ligne de démarcation pour se rendre du plateau du Golan en Syrie (428) et de Syrie dans le Golan (402);
- organisé des visites familiales qui ont permis à 65 775 personnes venant de Cisjordanie, de la bande de Gaza et de Jérusalem de rendre visite à des proches détenus en Israël;
- supervisé le rapatriement de 6 civils, dont un bébé, et des dépouilles de 4 personnes d'Israël au Sud-Liban;
- transmis 82 documents en faveur de membres de familles dispersées;



• apporté un soutien important aux services médicaux d'urgence du Croissant-Rouge palestinien, sous forme

notamment de matériel et de cours de formation;

- soutenu la production et la distribution de 30 000 brochures de promotion sur la structure et les activités du Croissant-Rouge palestinien;



- organisé, en coopération avec l'Université de Bir Zeit, 2 ateliers pour 26 professeurs palestiniens d'université participant à la mise sur pied de cours de droit humanitaire, et fourni de la documentation;
- donné une série de conférences à 50 étudiants d'universités israéliennes;
- participé au projet « Explorons le droit humanitaire ».

⁷ Voir p. 198.

JORDANIE

La désintégration du processus de paix, le marasme économique et la pénurie chronique d'eau ne sont que certains des obstacles auxquels le roi Abdallah II de Jordanie s'est trouvé confronté pendant sa première année de règne. En 2000, le roi s'est employé à régler quelques-uns des problèmes du pays, notamment en consolidant sa position et en introduisant une série de mesures de réforme interne. En outre, une part importante de la population du royaume étant d'origine palestinienne, la Jordanie a été, tout au long de l'année, un partenaire de premier ordre dans les initiatives de paix au Moyen-Orient. L'échec de ce processus a eu de graves répercussions dans le pays.

Présent dans la région depuis 1948, le CICR entretient des relations de longue date avec la Jordanie. La délégation d'Amman joue aujourd'hui un rôle vital : elle permet par exemple à des familles vivant en Cisjordanie de maintenir des contacts avec leurs proches résidant en Jordanie, et déploie des activités dans des domaines tels que les visites de lieux de détention, la diffusion du droit humanitaire et la coopération avec le Croissant-Rouge jordanien.

Un événement important pour la délégation a été l'ouverture, en 2000, d'une nouvelle unité de formation régionale. Conçue pour répondre aux besoins des membres du personnel, tant expatriés que locaux, de 23 délégations du CICR en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, cette unité a connu un essor très rapide. Un projet de création d'une unité secondaire du même type pour les Balkans était déjà très avancé à la fin de l'année.

Un centre de soutien

Les violences qui, en septembre 2000, ont éclaté en Israël, ainsi que dans les territoires occupés et les territoires autonomes, ont eu d'importantes répercussions sur la délégation d'Amman, qui a dû faire face à une augmentation soudaine des demandes de recherches, un nombre considérablement plus élevé de transferts en ambulance et un accroissement des demandes d'assistance administrative de la part de membres de familles et de patients tentant de franchir des frontières suite, notamment, à la fermeture à maintes reprises du pont reliant les deux rives du Jourdain.

La délégation a également servi de base logistique vers laquelle ont conflué les secours envoyés par diverses Sociétés nationales en réponse à un appel lancé par le CICR. Cet appel visait à apporter un soutien renforcé au Croissant-Rouge palestinien, afin qu'il puisse assumer ses responsabilités, toujours plus importantes – opérations de sauvetage et de premiers secours dans les territoires occupés et transport de matériel vers la Cisjordanie et Gaza, notamment.

Afin de renforcer la coopération au sein du Mouvement, les délégations du CICR à Amman, à Tel Aviv, à Jérusalem et au Koweït ont conjugué leurs efforts pour permettre à une équipe de la Société du Croissant-Rouge pour les Émirats arabes unis de participer à l'opération de secours dans les territoires occupés et les territoires autonomes.

Le sort tragique de la population civile en Irak, qui ne fait plus depuis longtemps la une des médias, est resté un motif majeur de préoccupation pour le CICR⁸. Pendant l'année, la délégation à Amman a continué à fournir un soutien logistique aux activités de l'institution en Irak.

⁸ Voir p. 205.

Intégration du droit humanitaire dans la formation de l'armée et de la police

Au cours des deux dernières années, la délégation a considérablement développé ses activités dans le domaine de la diffusion auprès des forces armées, dans le cadre de ses objectifs à long terme. La présence à la délégation d'un expert local a eu un impact très positif. En 2000, les forces armées jordaniennes ont pris les premières mesures en vue de l'intégration du droit humanitaire dans les programmes de formation de plusieurs écoles et unités militaires, et ont commencé à préparer des formateurs qualifiés.

Plusieurs cours de «formation des formateurs» ont ainsi été tenus à l'intention d'unités de l'armée et de la police de divers pays arabes et autres.

En novembre 2000, le *Public Security Directorate* et la délégation du CICR ont organisé un cours de formation intitulé «*To serve and To Protect*» pour 30 officiers de police. Une équipe du CICR chargée de la diffusion, comprenant un ancien commandant d'unité de gendarmerie néerlandais, a collaboré à la préparation de ce cours, le premier du genre en Jordanie. Le but était de former des formateurs de la police qui puissent ensuite transmettre leurs connaissances à d'autres officiers et responsables de la police ayant affaire à des personnes privées de liberté.

Une conférence régionale sur le droit des conflits armés s'est tenue au *Royal War College*. Des officiers supérieurs de 16 pays arabes s'y sont retrouvés pour évaluer le niveau de la formation en matière de droit des conflits armés au sein de leurs forces armées respectives et pour faire le point sur différentes méthodes d'enseignement.

Le CICR a en outre participé activement à la journée annuelle du droit des conflits armés au *Staff and Command College*. Plus de 135 officiers supérieurs de 12 pays ont pris part à des séances d'information et des exercices pratiques sur les règles essentielles et le code de

conduite pour les combattants. Les cours ont été animés par des formateurs de l'école de guerre qui avaient suivi le cours de «formation pour formateurs» en 1999⁹.

Maintenir des contacts avec la société civile

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu et élargi ses contacts avec les différents secteurs de la société civile jordanienne. La délégation a répondu à de nombreuses demandes d'information de la part des médias locaux, arabes et étrangers, sur les activités du CICR, notamment en Irak, au Sud-Liban, ainsi que dans les territoires occupés par Israël et dans les territoires autonomes.

Suite à la flambée de violence qui, en septembre 2000, a embrasé les territoires occupés, les médias ont suivi de près les activités menées par le CICR et diverses Sociétés nationales pour soutenir le Croissant-Rouge palestinien et porter secours aux Palestiniens touchés par les événements.

En coopération avec le ministère du Développement social et du *Public Security Directorate*, le CICR a organisé, en janvier 2000, un séminaire régional sur la protection des jeunes en détention. Le séminaire, premier du genre au Moyen-Orient, a été suivi par des officiers de police et des travailleurs sociaux de neuf pays arabes.

La délégation d'Amman a en outre participé à la 103^e Conférence de l'Union interparlementaire, qui s'est tenue à Amman en mai 2000. Cette manifestation a été l'occasion de mettre en route les versions arabe et russe du guide pratique du CICR à l'usage des parlementaires, intitulé *Respecter et faire respecter le droit international humanitaire*. Par ailleurs, la délégation a coopéré avec l'Université de Jordanie, les forces armées jordanienes et la section jordanienne de l'ONG *Landmines Survivors Network*, en vue de l'organisation d'un séminaire de «formation des formateurs» pour un groupe de 25 étudiants volontaires.

⁹ Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 305.

Coopération avec la Société nationale

À l'échelle nationale, le Croissant-Rouge jordanien a joué un rôle prépondérant dans les domaines de la diffusion et de la promotion de la mise en œuvre du droit humanitaire. Depuis 1999, il abrite le secrétariat de la Commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire.

EN 2000, LE CICR A :



- effectué des visites dans 8 lieux de détention et suivi les cas individuels de 462 détenus;
- émis 26 certificats de détention pour d'anciens détenus;



- établi 487 documents de voyage en vue de faciliter la réinstallation de réfugiés, irakiens en particulier, dans des pays tiers, en coopération avec le HCR ou des ambassades;
- facilité des transferts médicaux entre la Cisjordanie et la Jordanie, effectués par le Croissant-Rouge jordanien et le Croissant-Rouge palestinien;



- collecté et distribué, respectivement 191 et 629 messages Croix-Rouge échangés entre des membres de familles jordanienes et palestiniennes dispersées, notamment les familles ayant des proches détenus en Israël ou au Koweït;

En novembre 2000, le Croissant-Rouge jordanien a publié le premier numéro du bulletin du Croissant-Rouge, un projet financé par le CICR. Ce bulletin bimestriel vise à renforcer les relations réciproques et le dialogue entre la Société nationale, ses différentes branches et la communauté locale.



- tenu des séances de formation sur le droit humanitaire et son applicabilité dans le cadre des opérations de maintien

de la paix des Nations Unies, ainsi que sur les Principes fondamentaux du Mouvement, à l'intention de quelque 1 000 membres des forces armées et de police qui s'apprêtaient à participer à des missions de maintien de la paix des Nations Unies;

- organisé 4 cours de «formation des formateurs» pour 73 officiers des forces armées jordanienes et distribué 100 exemplaires des fiches pédagogiques sur le droit des conflits armés;
- organisé, en coopération avec la *Royal Police Academy*, des cours de formation destinés à 161 officiers de police, directeurs de prisons et officiers subalternes;

- organisé une conférence régionale sur le droit des conflits armés pour des officiers supérieurs de 16 pays arabes;
- donné une conférence sur diverses questions de droit humanitaire, le rôle de la protection civile et la possibilité d'une coopération avec diverses composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge devant 40 directeurs et hauts responsables du *Civil Defence Directorate*;

- organisé un séminaire régional sur les jeunes en détention, suivi par de hauts fonctionnaires et des travailleurs sociaux de 9 pays arabes.

LIBAN

Les 22 ans d'occupation israélienne du Sud-Liban ont pris fin en mai 2000 lorsque les forces israéliennes ont remis à l'Armée du Sud-Liban (ASL) les installations militaires qu'elles contrôlaient dans la zone. La dernière étape de ce retrait, qu'Israël devait mener début juillet, s'est déroulée plus tôt que prévu et n'a pas pris beaucoup plus de trois jours. Le 24 mai, les forces israéliennes avaient levé le camp.

Immédiatement après le retrait, quelque 5 000 personnes ont fui la région pour Israël. Les détenus incarcérés à la prison de Khiam, dans l'ancienne zone occupée, ont été libérés par la population locale après le départ des gardiens. Plus de 2 000 anciens membres de l'ASL, ainsi que des civils vivant dans le sud, se sont rendus ou ont été arrêtés par la police libanaise ou par des groupes armés.

En août, les forces armées libanaises (police et forces spéciales de l'armée) ont déployé 1 000 hommes au Sud-Liban, après que la FINUL* eut mis en place 18 postes de contrôle le long de la frontière entre le Liban et Israël. Ces nouvelles mesures de sécurité ont contribué à faire baisser la tension et ont facilité un retour progressif à la normale dans le sud, encourageant par ailleurs les personnes qui avaient fui en Israël à revenir. À la fin de l'année, 2 000 d'entre elles environ étaient revenues.

Action du CICR après le retrait israélien

Le CICR – qui a longtemps été la seule organisation humanitaire internationale à assurer une présence permanente au Sud-Liban et le long de la ligne de front, ainsi qu'à bénéficier d'un accès illimité à tous les villages – a pu, lors du retrait israélien, suivre de près l'évolution de la situation de la population civile et répondre aux besoins urgents. L'activité médicale des cliniques mobiles libanaises s'est sensiblement intensifiée : intervenant

* FINUL : Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

dans l'urgence, elles ont été de plus en plus sollicitées, à mesure que les gens ont commencé à regagner leurs villages d'origine.

Pour tenter de prévenir un vide sur les plans administratif et de la sécurité durant la période de transition, le CICR a effectué une évaluation des deux hôpitaux centraux du Sud-Liban avant le retrait. Le 26 mai, il a signé avec le ministère libanais de la Santé un accord relatif au soutien financier et logistique que l'institution fournirait aux hôpitaux pendant une période de trois mois. En novembre 2000, l'accord était appliqué dans l'un des hôpitaux.

L'occupation du Sud-Liban ayant pris fin, le CICR a dû s'adapter à la nouvelle situation et redéfinir son rôle au Liban. Fort de sa présence de longue date dans le pays, il a rapidement établi une série de nouveaux contacts et entamé le dialogue avec les nouvelles autorités politiques.

Le CICR a poursuivi ses activités en faveur des citoyens libanais qui avaient fui pour Israël, faisant parvenir dans ce pays et distribuant au Liban plus de 800 documents officiels (procurations, cartes d'identité, permis de conduire, etc.). Il a en outre transmis plus de 500 messages Croix-Rouge échangés entre des membres de familles séparés par la frontière israélo-libanaise. La délégation a aussi suivi de près la situation des citoyens libanais qui revenaient d'Israël.

Présence permanente en faveur des détenus

Jusqu'au retrait israélien, le CICR a maintenu ses visites hebdomadaires aux personnes détenues au centre de détention de Khiam. En plus de suivre les conditions de détention, il a fourni aux détenus des soins médicaux et du matériel de loisirs, et organisé régulièrement des visites familiales. Le jour de leur libération, le CICR a veillé à ce que les anciens détenus du centre de détention de Khiam puissent rejoindre leur famille en toute sécurité.

En octobre, immédiatement après la capture de trois soldats et d'un civil israéliens, la délégation a pris contact avec le Hezbollah pour solliciter l'autorisation de les visiter, conformément aux modalités habituelles du CICR, et de transmettre des nouvelles à leur famille ; l'institution n'a toutefois pas reçu de réponse positive¹⁰. Le CICR a en outre poursuivi ses discussions avec le nouveau gouvernement en vue d'obtenir l'accès à tous les prisonniers relevant de son mandat, qui étaient détenus sous la responsabilité des autorités civiles et militaires libanaises. En décembre, le premier ministre a donné son accord de principe pour un accès du CICR à tous les prisonniers et à tous les lieux de détention, précisant cependant que les modalités de travail devaient être examinées avec les ministères concernés.

Poursuite de l'assistance médicale

Jusqu'au retrait israélien, le CICR, en coopération avec la Croix-Rouge libanaise, a donné plus de 1 400 consultations par le biais de cliniques mobiles desservant les villages situés le long de la ligne de front. Il a aussi distribué régulièrement des médicaments et du matériel médical à des hôpitaux, des postes de premiers secours et des dispensaires de cette même région.

Après le retrait, le CICR a continué à fournir du matériel médical de base à 18 dispensaires et huit hôpitaux dans des camps palestiniens, ainsi qu'à l'hôpital de Marjayoun, conformément à un accord conclu avec le gouvernement.

Promotion du droit humanitaire

Tout au long de l'année, le CICR s'est attaché à promouvoir l'intégration du droit humanitaire dans la législation libanaise. Il a eu des entretiens avec les ministres de la Justice et de la Défense, ainsi qu'avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, en vue de la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'une commission interministérielle.

¹⁰ Voir p. 195.

Une fois constituée, cette commission devait participer à une table ronde sur la question.

La délégation a financé la participation d'officiers supérieurs de l'armée libanaise à un cours sur le droit des conflits armés à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) et à une conférence régionale à Amman. Il a également pris les mesures nécessaires pour qu'un officier des forces de sécurité nationales et le responsable d'un centre de détention pour jeunes puissent participer, à Amman, à une conférence régionale sur le traitement des jeunes en détention¹¹.

En coopération avec la direction de la formation de l'armée libanaise, le CICR a organisé un atelier de cinq jours à l'École supérieure de guerre. Des officiers de l'armée libanaise, d'écoles militaires et de l'ensemble des brigades ont participé à l'atelier qui visait à former des instructeurs en droit des conflits armés. Par la suite, le CICR a rencontré à plusieurs reprises le responsable de la formation de l'armée libanaise, ainsi que des instructeurs de l'École supérieure de guerre et de l'École militaire, dans le but de promouvoir la formation en droit humanitaire à tous les échelons de l'armée. Il a également fourni du matériel pédagogique à l'intention des instructeurs.

Un cours sur le droit humanitaire et les droits de l'homme a été donné devant 300 officiers du ministère de la Défense.

La délégation a procuré à Radio Liban (qui dépend du ministère de l'Information) une série radiophonique produite par le CICR sur le thème de la paix et la sécurité à travers l'histoire. Les 30 épisodes, qui abordent différents thèmes humanitaires, ont été diffusés deux fois par jour durant le mois du ramadan.

Tout au long de l'année, de nombreux exposés sur le droit humanitaire ont été faits devant des étudiants et des professeurs de différentes universités du pays. La délégation a également distribué diverses publications et des outils multimédias à des bibliothèques, des écoles et des instituts de recherche.

¹¹ Voir p. 199.

Prévention contre les dangers des mines

Après le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, le problème de civils blessés par des mines terrestres est devenu une préoccupation majeure pour le CICR. Durant la semaine qui a suivi le retrait, sept accidents dus à des mines ou à des munitions non explosées se sont produits, faisant cinq morts et 13 blessés. Le CICR a procédé à des relevés dans des zones infestées, afin de mettre au point une stratégie appropriée de prévention contre les dangers des mines. Il a procuré à des chaînes de télévision libanaises des spots sur les mines. En outre, en coordination avec le Bureau national de déminage de l'armée libanaise, il a financé la production de 220 panneaux d'affichage métalliques portant de courts messages sur les dangers des mines terrestres et des munitions non explosées. Les panneaux ont été installés dans les régions infestées de mines au Sud-Liban. Le CICR a également conçu et produit, en coordination avec le Bureau national de déminage et en coopération avec la Croix-Rouge libanaise, 5 000 affiches de prévention contre les dangers des mines, ainsi que 100 000 papillons sous forme de bande dessinée. Toujours à des fins de prévention, il a financé la conception et la production de 50 000 calendriers de poche édités par la Croix-Rouge libanaise. Ce matériel a été distribué dans les écoles et les villages du sud.

Coopération avec la Société nationale

Début 2000, le CICR a financé et contribué à l'organisation de trois camps de formation pour 37 nouveaux secouristes de la Croix-Rouge libanaise. Tout au long de l'année, il a fourni des médicaments essentiels, du matériel de pansement et d'autres secours médicaux à 14 postes de premiers secours de la Société nationale, 13 dispensaires et deux cliniques mobiles opérant au Sud-Liban et le long de l'ancienne ligne de front. Il a en outre pris en charge les frais d'entretien

des 47 ambulances utilisées par la Croix-Rouge libanaise au Sud-Liban. Les services médicaux et paramédicaux de la Croix-Rouge libanaise étaient pratiquement les seuls, avant, pendant et immédiatement après le retrait israélien, à pouvoir exercer librement leurs activités en faveur des blessés et des malades. Cela témoigne de la confiance dont jouissait la Société nationale, non seulement dans tous les secteurs de la société libanaise, mais aussi auprès des forces armées et de sécurité (israéliennes comprises).

Après le retrait israélien, en mai, le CICR s'est entretenu à plusieurs reprises avec des représentants de la Croix-Rouge libanaise de l'avenir de la coopération entre les deux institutions. Par la suite, il a entrepris de soutenir les activités déployées par la Croix-Rouge libanaise pour faire face aux nouveaux besoins de la population, délaissant peu à peu le soutien opérationnel localisé dans le sud pour fournir un appui structurel à toutes les activités de la Société, en coordination avec la Fédération.

En outre, la délégation a lancé un nouveau programme de coopération avec la Croix-Rouge libanaise dans un domaine propre aux situations d'après-conflit : la prévention contre les dangers des mines.

Un atelier de deux jours a été organisé au siège de la Société nationale pour former des instructeurs à la prévention contre les dangers des mines et actions contre les mines en général. Douze membres de la Croix-Rouge libanaise, des travailleurs sociaux et des secouristes y ont pris part. L'atelier visait à inculquer aux participants les connaissances et compétences nécessaires pour mener des programmes de prévention contre les dangers des mines auprès du grand public et dans les écoles.

Enfin, des activités préparatoires liées au projet « Explorons le droit humanitaire » ont été entreprises en 2000, notamment l'élaboration et l'expérimentation de matériel éducatif, en coopération avec le ministère de l'Éducation et la section Jeunesse de la Croix-Rouge libanaise.

EN 2000, LE CICR A :



- visité 152 détenus dont 100 qui avaient fait l'objet d'un suivi individuel lors de ses visites hebdomadaires au centre de détention de Khiam;*
- transféré 25 détenus hors de la zone occupée par Israël;*
- permis à 468 personnes vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone occupée de rendre visite à des membres de leur famille détenus à Khiam;*
- distribué des colis de vivres à des familles dont le soutien se trouvait en détention;*
- participé au rapatriement au Liban de 17 personnes détenues dans des prisons en Israël, ainsi que des dépouilles de 4 personnes;*
- contribué au retour dans leur foyer de 140 prisonniers libérés du centre de détention de Khiam, parmi lesquels 105 sont rentrés à Beyrouth;**
- émis 2 812 certificats de détention pour des ressortissants libanais et des Palestiniens qui avaient été détenus en Israël;**
- collecté 1 152 messages Croix-Rouge auprès de détenus libanais et palestiniens détenus à Khiam et en Israël, et en a distribué 1 910;
- visité 5 anciens membres de l'ASL détenus par le Hezbollah et permis à 48 membres de leur famille de leur rendre visite;



- échangé 2 600 messages Croix-Rouge entre des Libanais qui avaient fui en Israël et leur famille au Sud-Liban, et transmis 800 documents officiels en leur faveur;**
- facilité le rapatriement d'Israël vers le Liban de 9 personnes pour des raisons humanitaires, ainsi que les dépouilles de 8 personnes, en coordination avec la délégation de Tel-Aviv et la Croix-Rouge libanaise;*



- distribué 478 colis de vivres dans des villages exposés ou isolés le long de la ligne de front et dans la zone occupée;*
- obtenu des garanties de sécurité pour des travaux d'entretien et des réparations à effectuer sur des infrastructures vitales;*
- fourni des secours pour 5 mois à 72 immigrants clandestins au Sud-Liban;



- distribué des médicaments et du matériel médical à 7 hôpitaux et 34 dispensaires le long de la ligne de front;*
- donné, en collaboration avec la Croix-Rouge libanaise, plus de 1 400 consultations dans ses cliniques mobiles, à l'intérieur et à proximité de la zone occupée;
- apporté une assistance matérielle à 4 postes de premiers secours, 13 dispensaires et 6 cliniques mobiles de la Croix-Rouge libanaise dans la zone occupée et le long de la ligne de front;*
- participé aux frais d'entretien de 47 ambulances;*
- prêté assistance à un hôpital central au Sud-Liban et renforcé son soutien aux postes de premier secours et aux cliniques mobiles de la Croix-Rouge libanaise desservant 35 villages;**

- fourni une assistance médicale à des centres de santé dans des camps de réfugiés palestiniens et équipé de prothèses 25 Palestiniens;



- contribué à l'organisation de 3 camps à l'intention de 37 nouveaux secouristes de la Croix-Rouge libanaise;



- organisé un atelier de 5 jours à l'intention d'instructeurs de divers instituts militaires pour donner une nouvelle impulsion à la formation en droit humanitaire dans le cadre de leurs programmes;
- lancé la phase expérimentale du projet «Explorons le droit humanitaire» au centre de recherche et de développement du Ministère de l'Éducation, dans 2 écoles et auprès de la section Jeunesse de la Société nationale.

* avant le retrait israélien du Sud-Liban.

** pendant/après le retrait israélien du Sud-Liban.

SYRIE

L'année 2000 a été marquée par la mort du président syrien Hafez al-Assad et la passation des pouvoirs à son fils, Bashar al-Assad. La réforme du système économique du pays et un processus de paix arabo-israélien dans l'impasse ont posé d'immenses défis au nouveau président.

La plupart des quelque 20 000 ressortissants syriens vivant sur le plateau syrien du Golan occupé par Israël et protégés par la IV^e Convention de Genève n'étaient toujours pas autorisés à franchir la ligne de démarcation pour retrouver en Syrie leurs familles, dont ils étaient séparés depuis 1967.

Franchir la ligne de démarcation

La délégation du CICR en Syrie a continué d'agir en qualité d'intermédiaire neutre en faveur des habitants syriens du plateau syrien du Golan occupé par Israël, protégés par la IV^e Convention de Genève. Le CICR a entretenu des relations avec la FNUOD* et l'ONUST*, chargés de veiller à l'application de l'accord de cessez-le-feu entre Israël et la Syrie et de fournir un soutien logistique aux opérations supervisées par le CICR de part et d'autre de la zone démilitarisée.

Tout au long de l'année, la délégation du CICR à Damas a supervisé les opérations permettant à des étudiants, des pèlerins et des fiancées de franchir la ligne de démarcation pour se rendre de Syrie au plateau du Golan occupé ou vice-versa, en coopération avec la délégation en Israël. Comme les années précédentes, le CICR a rétabli et maintenu les liens entre membres de familles dispersées par suite du conflit israélo-arabe – tant des ressortissants syriens que des réfugiés palestiniens – en transmettant des messages Croix-Rouge entre ces derniers et leurs proches dans les territoires occupés par Israël ou dans des pays tiers. Des personnes originaires du Golan vivant sur le plateau syrien occupé par Israël ou en Syrie ont également fait appel aux services du CICR pour envoyer et recevoir des documents officiels.

Suite à la flambée de violence qui a embrasé fin septembre les territoires palestiniens occupés par Israël et les territoires autonomes, le nombre de lettres et de messages Croix-Rouge collectés et distribués par la délégation de Damas en faveur de réfugiés palestiniens en Syrie s'est considérablement accru. Le CICR a continué à coopérer avec le HCR en vue d'établir des documents de voyage pour des réfugiés dont la réinstallation dans un pays tiers avait été acceptée.

Sensibilisation au droit humanitaire

Différents secteurs de la société syrienne ont témoigné, en 2000, d'un intérêt croissant pour le droit humanitaire et les activités du Mouvement et souhaité recevoir des informations du CICR.

En février, le délégué du CICR auprès des forces armées basé au Caire a animé un séminaire de deux jours sur le droit des conflits armés pour des membres de la FNUOD stationnés en Syrie. Le séminaire, qui a été suivi par des officiers subalternes et des officiers supérieurs, portait sur l'histoire, le développement et les objectifs du droit de la guerre.

Suite à des discussions avec les Universités de Damas et d'Alep concernant la création d'une bibliothèque de droit humanitaire, des publications ont été remises à chacun de ces établissements. Des étudiants des deux universités ont régulièrement demandé au CICR de leur indiquer des ouvrages et des exemples concrets ayant trait au droit humanitaire.

Une exposition de photos organisée par le CICR sur les mariages du Golan a été inaugurée dans les locaux de l'institution le 6 juin, sous le patronage du ministre de la Culture. Plus de 40 images, autour de cinq thèmes, racontaient l'histoire de deux personnes qui voulaient se marier mais que séparaient des fils barbelés. Fruit d'un projet conjoint des délégations du CICR à Damas et à Tel Aviv, l'exposition a été présentée à Alep en septembre, dans le cadre du festival international de la photographie qui s'y tient chaque année.

« Droit international humanitaire : réalité et ambition », ainsi s'intitulait le colloque international tenu conjointement en novembre par le CICR et la faculté de droit de l'Université de Damas. Des experts de Syrie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de Suisse et du CICR sont intervenus auprès d'un public nombreux, constitué de professeurs des Universités de Damas et d'Alep, de journalistes, d'experts en affaires militaires et d'étudiants. La presse régionale et locale s'est largement fait l'écho de cette conférence, la première du genre en Syrie. Quelque 200 personnes ont pris une part active aux discussions.

* FNUOD : Forces des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

* ONUST : Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Coopération avec la Société nationale

Des ateliers organisés conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien ont été tenus tout au long de l'année à l'intention des volontaires des branches locales de la Société nationale. L'un d'entre eux, intitulé « *Workshop 2000 : diffusion du droit international humanitaire* », portait sur les origines et la mission du Mouvement, ainsi que sur les principes et les mécanismes essentiels du droit humanitaire. Les participants ont par la suite été amenés à mettre en œuvre des projets visant à sensibiliser leurs propres communautés aux principes humanitaires.

Le bulletin bimestriel du Croissant-Rouge arabe syrien, financé par le CICR, a connu des changements, tant sur le fond que dans la forme. Devenu un magazine, il rend compte des activités des branches locales.

Coopération avec les partenaires du Mouvement

En novembre, un cours régional de formation de base, organisé par la Fédération, a été tenu dans le désert syrien près de Palmyre. Il s'adressait à de futurs délégués expatriés de dix Sociétés nationales. Pendant le cours, la délégation du CICR à Damas a dirigé des ateliers sur les risques pour la sécurité inhérents aux missions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les relations avec les médias et les principes essentiels du droit humanitaire.

EN 2000, LE CICR A :



- émis 44 certificats de détention;



- supervisé 21 transferts, dont un regroupement familial, permettant à 830 personnes de franchir la ligne de démarcation (402 de Syrie vers le plateau du Golan et 428 du Golan vers la Syrie), en coopération avec la délégation du CICR en Israël;
- rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées par le conflit arabo-israélien, en transmettant 118 messages Croix-Rouge en leur nom;
- établi des documents de voyage pour faciliter la réinstallation de 724 réfugiés dans des pays tiers;



- continué d'apporter son soutien au centre d'appareillage orthopédique du Croissant-Rouge palestinien à Damas en fournissant une aide technique et matérielle, afin que des réfugiés palestiniens et/ou des personnes défavorisées puissent y être appareillées;



- dirigé un séminaire de 2 jours sur le droit humanitaire destiné à des membres de la FNUOD en Syrie;
- organisé deux présentations de l'exposition de photos sur les mariages du Golan, retraçant les activités du CICR en faveur des personnes vivant de part et d'autre de la zone démilitarisée.

GOLFE IRAK

IRAK

PROTECTION
2 512 721

ASSISTANCE

17 061 443

PRÉVENTION
626 762

COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE
228 497

PARTICIPATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX
1 282 455

PROGRAMME GÉNÉRAL
149 462

DÉPENSES TOTALES CHF 21 861 340



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR + Bureau CICR △ Centre orthopédique CICR

Dix ans après la guerre du Golfe et la prise de sanctions économiques internationales, la vie quotidienne des Irakiens moyens se résumait à une lutte pour la survie. Les conséquences tragiques de l'embargo étaient visibles dans la détérioration inexorable du système de santé et l'effondrement des infrastructures publiques. Bien qu'il soit plus facile de se procurer des vivres, des médicaments et du matériel médical, du fait de l'augmentation des prix pétroliers et de l'extension du programme « pétrole contre nourriture » des Nations Unies¹², la situation de la population est restée très critique.

¹² Résolution 1284 adoptée en décembre 1999 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui reconduisait la résolution 986 de 1995.

Les États-Unis et le Royaume-Uni ont lancé à maintes reprises des raids aériens dans les zones d'exclusion aérienne qu'ils ont imposées dans le nord et le sud du pays.

Dans le nord de l'Irak, les activités militaires se sont nettement intensifiées au cours de l'année considérée, principalement le long de la frontière avec la Turquie. De plus, les tensions politiques et militaires se sont aggravées entre les différentes factions kurdes. Hormis la libération de 26 détenus, début mars, aucun progrès n'a été enregistré dans la mise en œuvre de l'accord que le PDK* et l'UPK* ont signé à Washington en 1998. Les

* PDK : Parti démocratique du Kurdistan.
* UPK : Union patriotique du Kurdistan.

familles déplacées n'ont pas pu rentrer chez elles en raison de l'instabilité de la situation.

Le CICR est resté préoccupé par les conséquences humanitaires des sanctions imposées à l'Irak. Afin d'alléger le sort tragique de la population civile, il a continué d'axer ses activités sur les besoins non couverts par le programme «pétrole contre nourriture». Il s'est avant tout attaché à mettre en œuvre un programme de soins de santé intégré et à élargir ses projets existants dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, en partie pour faire face à la pire sécheresse que le pays ait connue en 40 ans.

La réouverture d'un bureau à Basrah, une ville du sud de l'Irak, a constitué un événement important. La principale tâche du bureau de Basrah a consisté, dans un premier temps, à coordonner étroitement, puis à développer les activités du CICR déjà en cours dans le sud de l'Irak, principalement dans les secteurs de la santé et de l'eau.

Visites de détenus

Dans le nord de l'Irak, le CICR a continué, tout au long de l'année, à visiter des détenus arrêtés pour des raisons de sécurité ou en relation avec le conflit entre les divers partis kurdes, afin d'évaluer leurs conditions de détention sur les plans psychologique et matériel. Chaque fois que des améliorations ont été jugées nécessaires, le CICR est intervenu auprès des responsables des factions kurdes.

À la prison d'Abu Ghraib, près de Bagdad, le CICR a continué à visiter des ressortissants de pays n'ayant pas de représentation consulaire, qui sont protégés par le droit humanitaire.

La question des personnes toujours portées disparues en relation avec le conflit Irak/Iran et la guerre du Golfe a continué de préoccuper le CICR¹³. Il est donc de nouveau intervenu en tant qu'intermédiaire neutre auprès des parties concernées.

¹³ Voir pp. 211-212.

Réhabilitation des infrastructures de base

En Irak, les infrastructures du système d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont été confrontées à deux problèmes majeurs : la pénurie de pièces de rechange et le manque de moyens financiers permettant de rémunérer du personnel qualifié pour entretenir les bâtiments et les installations techniques. En outre, le bas niveau des eaux, dû à la sécheresse, a paralysé les activités de certaines stations de traitement, entraînant une forte concentration de polluants dans l'eau.

En 2000, le CICR a mené à bien 34 projets de grande ampleur dans le domaine de l'approvisionnement en eau et six dans celui de l'évacuation des eaux usées, couvrant les besoins de six millions de personnes. Ces projets comprenaient notamment la construction, dans le gouvernorat de Wasit, à 100 km au sud-est de Bagdad, d'une nouvelle station de traitement de l'eau par filtres à gravier. L'avantage de cette méthode, introduite par les ingénieurs du CICR, est que les usines peuvent être construites avec des matériaux disponibles sur place et qu'elles ne nécessitent pas un entretien très conséquent. Elle consiste à traiter les eaux brutes sans adjonction de produits chimiques pour le processus de sédimentation. La station de Jassan est la troisième installation du genre construite en Irak par le CICR.

À Basrah, le mauvais état des réseaux d'égouts constituait un risque majeur pour la santé publique. Le CICR a effectué des travaux de réparation d'urgence sur les deux stations de relevage qui pompaient les eaux usées pour les amener vers la station d'épuration de la ville. Quelque 300 000 personnes ont ainsi bénéficié de cette amélioration importante du système d'évacuation des eaux usées.

Dans le nord de l'Irak, la situation en matière d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées s'est sensiblement améliorée dans un camp héber-

geant 5 000 personnes déplacées à Erbil, des ingénieurs du CICR ayant réalisé des travaux pour étendre le réseau interne et augmenter le nombre de points de distribution d'eau potable. En outre, des réseaux d'égouts ont été installés dans des quartiers défavorisés des faubourgs de Souleymaniéh, où l'incidence des maladies transmises par l'eau était élevée.

Le niveau extrêmement bas des cours d'eau et des réservoirs en Irak a continué de préoccuper le CICR. Bien que le volume des précipitations ait été à peu près normal pendant la saison des pluies 1999-2000, il n'a pas suffi à compenser les déficits dus à la sécheresse des années précédentes. Pour faire face à cette situation, le CICR a mené à bien sept programmes d'urgence de lutte contre la sécheresse et d'assainissement.

L'un des plus importants, entrepris en décembre 1999, concernait la station de traitement alimentant en eau potable la ville de Najaf, où la population passe, à certaines périodes de l'année, de 400 000 à deux millions d'individus, en raison de l'afflux de pèlerins chiites.

Une menace majeure pour la santé publique dans certains secteurs de la capitale a pu être écartée grâce aux travaux de remise en état d'urgence effectués à la station de pompage des eaux usées de Al-Dora à Bagdad, qui évacue les eaux usées produites par quelque 2,5 millions de personnes.

La sécheresse a eu en outre des conséquences négatives sur le système d'alimentation électrique de l'Irak. Un approvisionnement en électricité suffisant est essentiel dans un pays plat comme l'Irak, où les eaux brutes de surface doivent être traitées, pompées et évacuées.

Aussi le CICR a-t-il réparé 46 générateurs alimentant les systèmes de pompage dans des stations névralgiques de traitement des eaux; la capacité de soutien totale a ainsi atteint 19 000 kW, ce qui a permis d'augmenter la production des stations.

Réhabilitation d'hôpitaux

Du fait de la détérioration inexorable du système de soins de santé en Irak, les établissements médicaux n'étaient plus en mesure d'assurer des traitements adéquats aux blessés et aux malades. Face à cette situation, le CICR a mis en place, en 1999, un programme médical d'urgence en trois volets comprenant la remise en état des hôpitaux et des établissements de santé, la fourniture de matériel médical et un programme de formation destiné aux membres du corps médical.

En 2000, le CICR a, dans le cadre de ce programme, achevé les travaux de rénovation dans quatre grands hôpitaux à Basrah, Mossoul et Bagdad. À la fin de l'année, la réhabilitation de trois autres établissements était bien avancée, et il était prévu d'effectuer des travaux similaires dans deux autres hôpitaux.

Les travaux de remise en état de l'hôpital des maladies infectieuses Ibn Al-Khatib de Bagdad, seul établissement de ce genre en Irak, ont eux aussi été achevés. Ils comprenaient notamment la construction de deux nouvelles salles d'isolement, l'amélioration du système d'évacuation des eaux usées et la rénovation du laboratoire. Le CICR a également rénové la maternité Al-Batoul de Mossoul, où il assuré la construction d'une nouvelle aile destinée à abriter les services d'urgence, la remise en état du bâtiment principal, et la réparation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées. À l'hôpital universitaire de Basrah, la rénovation complète des installations sanitaires a permis aux patients de bénéficier de conditions d'hygiène considérablement améliorées. Les salles d'opération ont en outre été entièrement réhabilitées.

La première étape des travaux entrepris pour remettre en état l'hôpital général Al-Karama de Bagdad a consisté en une rénovation complète des bâtiments abritant les services d'urgence et de soins ambulatoires, de même que des salles d'opération et des locaux de l'unité de pédiatrie. La deuxième phase de ce programme a débuté en octobre. Une fois les travaux terminés, l'hôpital aura une capacité qui lui permettra de couvrir les besoins de 500 000 personnes.

Dans le nord de l'Irak, le CICR a poursuivi un programme de réhabilitation de grande envergure dans deux hôpitaux de proximité, à Rania (gouvernorat de Souleymaniyyeh) et à Soran (gouvernorat d'Erbil). Ce programme prévoit la rénovation des cuisines et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, ainsi que l'agrandissement des salles d'opération et de la maternité. Chaque hôpital répondra aux besoins médicaux de quelque 200 000 personnes.

Au cours de l'année, les systèmes de climatisation ont été réparés dans plusieurs hôpitaux et des travaux de construction ont été entrepris dans une station de traitement des eaux usées desservant trois hôpitaux de Mossoul.

Développement des soins de santé de base

Afin d'améliorer le système de soins de santé primaires, le CICR a lancé un projet pilote dans le gouvernorat de Diyala, à 80 km au nord de Bagdad. Le projet, axé sur une approche intégrée, comprend des travaux de réhabilitation, des activités dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, des cours de formation, ainsi qu'un soutien permanent dans le cadre d'un programme général d'amélioration des soins de santé primaires.

Le projet est mené en étroite coopération avec le ministère de la Santé, avec la participation des autorités médicales locales. La première phase a porté, principalement, sur la remise en état des infrastructures, tandis que la seconde a consisté en une formation sur le lieu de travail, assurée par des expatriés du CICR.

Le CICR a réhabilité six centres de santé, quatre dans le gouvernorat de Diyala et deux dans celui de Basra; il a notamment rénové les bâtiments et fourni du matériel et du mobilier. Le personnel médical des deux centres a pris part à un cours de formation de neuf jours.

Des travaux de remise en état ont également été entrepris dans quatre centres de soins de santé primaires, en étroite coopération avec des membres du personnel médical du CICR et des représentants du ministère de la Santé.

Assurer des services médicaux de qualité

La formation continue du personnel médical et paramédical a été l'une des grandes priorités du programme de santé du CICR. Un programme a été lancé, en 2000, à l'intention du personnel du principal établissement psychiatrique d'Irak, l'hôpital Al-Rashad de Bagdad, qui accueille des personnes souffrant de troubles mentaux chroniques. Il s'agissait d'améliorer la qualité des soins dispensés à plus de 1 200 patients, à travers des traitements médicamenteux et une ergothérapie plus adaptés. Le CICR a réparé le système d'approvisionnement en eau et a entrepris la rénovation de la cuisine, de la buanderie, des salles et des ateliers d'ergothérapie. Un cours de formation de neuf jours a été organisé pour cinq travailleurs sociaux engagés par l'hôpital en qualité d'ergothérapeutes.

Le CICR a soutenu financièrement la première conférence consacrée à la psychiatrie en Irak; il a en outre fait don de nombreux journaux et périodiques aux hôpitaux dotés de départements psychiatriques.

GOLFE IRAK

L'institution a également assuré le financement d'ateliers sur le concept «*District Team Problem Solving*» développé par l'OMS, qui vise à promouvoir le règlement de problèmes dans le domaine de la santé publique par l'intervention d'équipes au niveau des districts.

Programmes d'appareillage orthopédique

L'Irak compte de nombreux amputés militaires et civils. La plupart ont été blessés lors du conflit Irak/Iran et de la guerre du Golfe, mais il y a aussi parmi eux des victimes des combats dans le nord du pays et des personnes blessées par mines. Chaque année, quelque 3 000 patients sont équipés de prothèses du CICR. Plus de la moitié d'entre eux sont des victimes de mines.

Le CICR a apporté son soutien à cinq centres d'appareillage orthopédique, dont trois dépendent du ministère de la Santé, un du ministère de la Défense et le dernier du Croissant-Rouge de l'Irak. Il leur a notamment fourni des matières premières et des composants, assurant également le suivi technique et la formation du personnel.

Au début de l'année, un physiothérapeute du CICR est venu compléter l'équipe des techniciens orthopédiques afin d'améliorer la qualité des services de rééducation des amputés. Du matériel de physiothérapie a été fourni à tous les centres pour soutenir le programme d'entraînement à la marche et de rééducation.

Le CICR a réalisé une évaluation à l'hôpital Al-Wasity de Bagdad en vue d'apporter son concours à la création d'un service de rééducation appelé à accueillir des enfants de moins de 12 ans atteints de poliomérite.

La Croix-Rouge de Norvège a continué de diriger et de financer entièrement le centre d'appareillage orthopédique d'Erbil, dans le nord de l'Irak¹⁴. En moyenne, 60 amputés par mois y ont été appareillés. La construction d'une résidence permettant d'héberger les patients en traitement a été achevée en 2000.

¹⁴ Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 319.

À la fin de l'année, le CICR a conclu un accord avec la Croix-Rouge de Norvège, aux termes duquel la direction du centre de Mossoul – comme c'était déjà le cas pour celui d'Erbil – lui serait déléguée dès le début de l'année 2001 ; un expatrié allait assumer la responsabilité des deux centres.

Secours en faveur des déplacés

En Irak, des milliers de personnes ont dû quitter leur foyer, en particulier dans le nord du pays où, selon les autorités, les affrontements entre factions kurdes rivales ont provoqué le déplacement de quelque 120 000 personnes. Bon nombre de déplacés vivent dans des tentes, des espaces non couverts ou des bâtiments publics non chauffés. Dans le nord de l'Irak, le CICR a continué de procéder à des évaluations individuelles auprès de familles déplacées, et de distribuer des secours non alimentaires, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak.

En 2000, le CICR a effectué une évaluation auprès des déplacés internes dans le sud de l'Irak, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak et les autorités locales. Un groupe de 400 familles (2 334 personnes), considérées comme particulièrement vulnérables, a reçu une assistance ponctuelle sous forme de secours non alimentaires.

Promotion du droit et des principes humanitaires

Le CICR a poursuivi les efforts engagés pour mieux faire connaître les règles du droit humanitaire, ainsi que son propre mandat. À cette fin, des contacts réguliers ont été maintenus avec les doyens des facultés de droit d'universités irakiennes pour examiner les possibilités de coopération et encourager l'enseignement du droit humanitaire.

En coopération avec la Maison de la culture pour les enfants (en Irak), le CICR a produit sept numéros du magazine pour enfants *Sinbad de Bagdad*. Plus de 30 000 exemplaires en ont été distribués dans tout le pays.

Dans le nord de l'Irak, des cours et des séminaires ont été organisés pour des responsables de la diffusion du droit humanitaire. En moyenne, 35 personnes ont pris part à chaque cours.

Le CICR a organisé un concours itinérant d'affiches sur le thème «Ensemble pour l'humanité» pour illustrer l'esprit des Conventions de Genève et les activités de l'institution dans le nord de l'Irak. Les œuvres de 50 artistes kurdes ont été présentées dans le cadre d'une exposition. La télévision, la radio et les journaux locaux se sont fait largement l'écho de ce concours, ainsi que d'autres activités du CICR.

Renforcement des capacités de la Société nationale

Le CICR a continué d'apporter un soutien technique et financier aux projets visant à renforcer les capacités du Croissant-Rouge de l'Irak, notamment dans les domaines de la diffusion et de la recherche de personnes. Une vingtaine de responsables de la diffusion de la Société nationale ont organisé des séances sur le droit humanitaire et les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans 18 gouvernorats. Chacun des responsables de la diffusion a animé au moins trois séances mensuelles dans le gouvernorat qu'il couvrait, touchant respectivement plus de 100 personnes chaque mois.

Outre les activités dans les domaines de la diffusion et de la recherche de personnes, le Croissant-Rouge irakien et le CICR sont convenus d'étendre leur coopération aux secteurs des interventions d'urgence et des services de santé, notamment les premiers secours.

EN 2000, LE CICR A :



- poursuivi ses visites à 64 étrangers protégés par le droit humanitaire, originaires de pays n'ayant pas de représentation diplomatique en Irak, détenus à la prison d'Abu Ghraib près de Bagdad, et distribué à chacun d'entre eux des assortiments d'articles personnels et d'hygiène, ainsi que des couvertures;
- effectué 123 visites dans 32 lieux de détention dans le nord de l'Irak, où il a vu 792 personnes détenues pour des raisons de sécurité ou en relation avec les affrontements entre les différentes factions kurdes, et émis 296 certificats de détention;
- accordé une assistance financière à 50 détenus libérés, pour couvrir leurs frais de retour chez eux;



- collecté et distribué, respectivement, 6 855 et 8 565 messages Croix-Rouge, en coopération avec le Croissant-Rouge de l'Irak;
- échangé 2 353 messages Croix-Rouge dans le nord de l'Irak;
- émis des documents de voyage pour faciliter la réinstallation de 494 demandeurs d'asile dans un pays tiers;



- fourni une assistance médicale d'urgence à un hôpital situé dans une zone résidentielle à forte densité de population de la

banlieue est de Bagdad, après que 6 civils eurent été tués et 38 autres blessés par des tirs de mortier;



• entamé, dans le gouvernorat de Diyala, un projet pilote de soins de santé primaires axé sur une approche intégrée et comprenant la remise en état de centres de santé, la fourniture de matériel de première nécessité et des programmes de formation;

- rénové 6 centres de soins de santé primaires, 4 dans le gouvernorat de Diyala et 2 dans celui de Basrah;
- rénové 4 hôpitaux centraux, dont le principal établissement psychiatrique en Irak;
- effectué des travaux de remise en état et d'entretien dans 7 grands hôpitaux, rénovant notamment les salles d'opérations;
- couvert les frais d'entretien de 2 véhicules utilisés par les équipes de soins de santé préventifs de Souleymaniéh;
- offert à la bibliothèque centrale du ministère de la Santé un abonnement d'un an à 29 revues médicales internationales;
- donné à cette bibliothèque une photocopieuse et un ordinateur à l'usage des membres du personnel médical effectuant des travaux de recherche;
- distribué des revues médicales à 14 administrations de la direction de la santé;



- fabriqué 2 807 prothèses dont 1 487 pour des victimes des mines et équipé 538 nouveaux amputés de membres artificiels dans 5 centres d'appareillage orthopédique bénéficiant du soutien du CICR, dont un est géré par le Croissant-Rouge de l'Irak;
- donné 2 séminaires d'une semaine sur des techniques de moulage et de physiothérapie à l'école d'appareillage orthopédique du ministère de l'Enseignement supérieur de Bagdad;

• financé et organisé le voyage du directeur d'un des centres soutenus par le CICR et d'un collaborateur local de l'institution, qui ont pu participer à une conférence organisée à Moshi, Tanzanie, par l'*International Society for Prosthetics and Orthotics* (Société internationale de prothèse et d'orthèse);



- réhabilité 34 usines de traitement de l'eau potable et 6 stations de pompage des eaux usées, et fourni à 22 autres stations le

matériel nécessaire pour l'entretien et les réparations, couvrant ainsi les besoins de plus de 6 millions de personnes;

- construit une nouvelle station de traitement de l'eau potable;
- réparé 46 générateurs d'électricité dans différentes stations de traitement et d'épuration, dont la production a pu ainsi augmenter;
- mené à bien 7 programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour faire face aux problèmes liés à la sécheresse et à la pénurie d'électricité;
- entrepris la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées desservant 3 hôpitaux de Mossoul;



- organisé, au total, 8 cours sur le droit humanitaire à l'intention de 340 membres des forces du PDK et de l'UPK, ainsi que des séances de diffusion pour quelque 600 membres d'associations publiques actives dans le nord de l'Irak;
- publié 7 nouveaux numéros d'un magazine pour enfants et un bulletin d'information;
- organisé une séance de diffusion destinée à des journalistes irakiens.

IRAN

La victoire des réformistes aux élections législatives de 2000 a permis à l'Iran de continuer à intensifier ses relations avec d'autres pays tels que les États du Golfe, et avec l'Union européenne. Des réformes économiques ont également été menées tout au long de l'année.

En septembre, le président du CICR a rencontré le président de la République islamique d'Iran à New York, lors du Sommet du millénaire des Nations Unies. Cet entretien est intervenu suite aux progrès considérables enregistrés depuis 1998 dans le règlement de la question des prisonniers de guerre du conflit Irak/Iran.

Le CICR a conservé un petit bureau à Téhéran, où le personnel est composé de collaborateurs locaux. Il est resté en contact avec les autorités iraniennes pour traiter, à partir du siège à Genève, les problèmes humanitaires en suspens depuis la guerre Irak/Iran¹⁵.

GOLFE IRAN

Coopération avec la Société nationale

Depuis la fermeture de sa délégation en Iran en 1992, le CICR n'avait pratiquement pas eu de contacts avec le Croissant-Rouge iranien, en dehors des activités de recherche de personnes. En 2000, les rapports entre le CICR et la Société nationale ont été renoués et élargis. Le Croissant-Rouge iranien a créé un bureau de diffusion et a fait part de son souhait de coopérer avec le CICR dans ce domaine. En outre, la Société nationale, qui préside la Commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire, établie en 1999, a invité le CICR à soutenir la Commission dans ses activités.

EN 2000, LE CICR A :



- supervisé le rapatriement de 4 117 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran, après s'être assuré qu'ils rentraient chez eux de leur plein gré;
- procédé à 3 557 entretiens avec d'autres prisonniers de guerre libérés et vivant toujours en Iran, mais ne souhaitant pas être rapatriés.

¹⁵ Voir p. 211.

CONSÉQUENCES DU CONFLIT IRAK/IRAN

La visite du ministre iranien des Affaires étrangères à Bagdad, en octobre 2000, a constitué la première étape de la reprise des relations entre l'Irak et l'Iran. Au cours de son voyage, il a eu des entretiens avec les autorités irakiennes, dont le président Saddam Hussein. Après une année de relations tendues, cette visite pourrait ouvrir la voie au règlement d'une série de questions relatives au conflit Irak/Iran, toujours en suspens 12 ans après la fin des hostilités.

En septembre, le président du CICR s'est entretenu avec le président de la République islamique d'Iran à New York, lors du Sommet du millénaire des Nations Unies. Cette rencontre intervenait à la suite des progrès considérables enregistrés depuis 1998 quant à la question des prisonniers de guerre du conflit Irak/Iran.

Prisonniers de guerre en Iran

Le siège du CICR a maintenu des contacts avec les autorités iraniennes au sujet des questions humanitaires restées en suspens depuis la guerre Irak/Iran. Le CICR a continué à s'attacher à trouver une issue rapide à la question des prisonniers de guerre. Dans cette optique, il a organisé quatre rencontres à haut niveau avec les autorités iraniennes entre janvier et septembre, afin de poursuivre un dialogue constructif sur ce thème.

Entre février et septembre, deux délégués du CICR ont été détachés en Iran pour y mener des entretiens avec des prisonniers de guerre irakiens. Ils se sont entretenus sans témoin avec 7 600 d'entre eux environ, parmi lesquels 4 117 ont accepté de retourner en Irak. Cinq opérations de rapatriement ont ainsi été conduites d'avril à août, portant à 10 000 le nombre des prisonniers qui ont pu regagner leur pays depuis avril 1998, quand avait débuté le processus de rapatriement de tous les prisonniers de guerre dont les noms avaient été communiqués au CICR par les deux pays. Le CICR a continué à coopérer avec le HCR sur la question des prisonniers de guerre irakiens qui ne souhaitent pas être rapatriés¹⁶.

¹⁶ Voir p. 210.

GOLFE CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

Malgré une amélioration perceptible dans les relations entre les pays du Golfe, le Bahreïn et les Émirats arabes unis ayant rétabli des relations avec l'Irak, les questions non résolues depuis la guerre du Golfe ont continué, en 2000, à perturber la stabilité générale de la région.

L'Irak refuse, depuis décembre 1998, de participer aux réunions de la Commission tripartite présidée par le CICR – composée de représentants de l'Irak et des États de la coalition (Arabie saoudite, États-Unis, France, Koweït et Royaume-Uni) – et de son sous-comité technique¹⁷. Le CICR a néanmoins organisé, au cours de la période considérée, trois réunions de consultation, qui ont rassemblé des membres de la Commission tripartite. L'objectif de ces réunions était de poursuivre les efforts engagés pour faire la lumière sur le sort des personnes toujours portées disparues en relation avec la guerre du Golfe et de renouer le dialogue entre les parties. Le CICR s'est en outre entretenu avec les autorités irakiennes, à Bagdad, en vue de trouver une issue à l'impasse.

Maintenir un dialogue permanent

En juin, les parties ont accueilli favorablement la proposition du CICR d'engager des discussions bilatérales avec les membres de la Commission tripartite sur des cas relativement bien documentés de personnes portées disparues suite à la guerre du Golfe. Le dialogue a été entamé par la délégation régionale de Koweït avec des représentants du Koweït et d'Arabie saoudite, et par la délégation du CICR à Bagdad¹⁸, avec les autorités irakiennes. Les discussions relatives au cas d'un pilote saoudien dont l'avion s'était écrasé sur le sol irakien en 1991 ont, elles aussi, progressé. L'Irak et l'Arabie saoudite sont convenus de mettre en œuvre un plan

d'action proposé par le CICR en vue de retrouver la dépouille du pilote dans le cadre d'une opération conjointe. Celle-ci, menée sous les auspices du CICR, s'est déroulée en Irak, à proximité de la frontière saoudienne, du 19 au 24 octobre. Les délégations du CICR en Arabie saoudite et en Irak y ont pris part, ainsi que des experts indépendants désignés par l'institution. Le lieu où l'appareil s'était écrasé et la dépouille ont été examinés par les délégations des deux pays et par les experts indépendants, dont les conclusions ont ensuite été transmises aux autorités saoudiennes et irakiennes.

Tout au long de l'année, le CICR a traité de nombreuses demandes de recherches concernant des personnes portées disparues suite à la guerre du Golfe.

Visites de détenus

En Irak et au Koweït, le CICR a continué de veiller aux conditions de détention et de traitement des personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe. Au Koweït, les délégués ont visité des détenus qui ne bénéficiaient d'aucune protection diplomatique, notamment des membres d'équipage irakiens détenus par les autorités koweïtiennes à bord de navires marchands arraisonnés alors qu'ils enfreignaient les sanctions économiques imposées par les Nations Unies à leur pays. Une proposition visant à permettre aux prisonniers irakiens incarcérés à la prison centrale de Koweït de recevoir une visite d'un jour de membres de leur famille vivant en Irak a été soumise aux autorités koweïtiennes. En mars, le CICR a organisé le rapatriement du Koweït en Irak d'une fillette de neuf ans, et en avril, la délégation a assuré le retour d'une femme âgée en Irak. Le CICR a visité également des personnes sans représentation diplomatique détenues à la prison d'Abu Ghraib, en Irak.

¹⁷ Voir le *Rapport d'activité* 1999 du CICR, p 326.

¹⁸ Voir p. 206.

EN 2000, LE CICR A :



- visité, au Koweït, dans 12 lieux de détention, 199 civils ressortissants de pays ne disposant pas d'une représentation diplomatique dans ce pays depuis la guerre du Golfe, dont des membres d'équipage irakiens détenus à bord de 8 navires marchands arraisonnés pour violation de l'embargo économique des Nations Unies;



- collecté et distribué, respectivement, 6 608 et 7 124 messages Croix-Rouge échangés entre des civils vivant au Koweït, en Irak, en Arabie saoudite et dans d'autres pays, séparés par suite de la guerre du Golfe;

- rapatrié du Koweït en Irak une fillette de 9 ans et une femme âgée;
- émis des documents de voyage pour faciliter la réinstallation de 53 réfugiés et établi 213 certificats de détention pour des personnes qui avaient été emprisonnées au Koweït précédemment;
- mis en œuvre un plan d'action en vue de retrouver la dépouille d'un pilote saoudien dans le cadre d'une opération menée conjointement avec les autorités irakiennes et saoudiennes;
- organisé 3 réunions de consultation avec les membres de la Commission tripartite de la coalition pour tenter de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe et de relancer les pourparlers au sein de la Commission.

YÉMEN

L'attention de la communauté internationale s'est tournée vers le Yémen à la suite de l'attaque-suicide à la bombe contre le destroyer nord-américain *USS Cole* dans le port d'Aden, le 12 octobre 2000. Dix-sept *marines* ont été tués et 39 gravement blessés. Cette attaque-suicide est survenue alors que le Yémen déployait des efforts considérables pour faire face à une situation de violence interne potentielle et aux effets persistants de trois conflits : celui de 1994, qui avait opposé les forces du nord à celles du sud, la guerre du Golfe et les conflits dans la Corne de l'Afrique. La situation explosive a contribué à l'aggravation de la situation économique et suscité un sentiment d'insécurité croissant dans la population, bien qu'un accord signé en juin ait mis fin à un conflit frontalier avec l'Arabie saoudite.

Actif dans le pays depuis 1962, le CICR a continué à intensifier les activités opérationnelles de la délégation tout au long de l'année. Ses priorités sont allées au soutien permanent aux réfugiés de la Corne de l'Afrique, aux visites de détenus et à la promotion du droit humanitaire.

Aider les familles à garder le contact

Quelque 100 000 Somaliens et Éthiopiens, qui avaient fui la guerre pour se réfugier au Yémen, avaient toujours besoin d'un soutien pour rétablir et maintenir les liens avec leurs proches restés dans leur pays d'origine. Tout au long de l'année, le CICR a transmis des messages Croix-Rouge et examiné des cas de personnes portées disparues. Il a coopéré avec le HCR, l'ambassade d'Éthiopie au Yémen et les autorités locales pour organiser le rapatriement de 177 ressortissants éthiopiens. La délégation a aussi porté régulièrement assistance à des mineurs, des handicapés et des personnes âgées originaires d'Éthiopie ou d'Érythrée qui ont transité par le Yémen en vue de regroupements familiaux organisés par les délégations du CICR à Addis-Ababa et Asmara.

Visites de détenus

Le CICR a poursuivi les efforts engagés pour garantir des conditions de détention adéquates aux personnes incarcérées.

Une série de visites complètes et de visites de suivi a eu lieu en 2000 dans des prisons relevant du ministère de l'Intérieur. Au cours de ses visites, le CICR a réparé des installations sanitaires et apporté une assistance matérielle, distribuant notamment des articles d'hygiène et du matériel didactique et de loisirs. En novembre, il a remis son rapport annuel sur les conditions de détention et de traitement aux autorités compétentes.

Quelque 250 détenus souffrant de troubles mentaux, incarcérés dans les prisons centrales de Sanaa, de Taïz et d'Ibb, ont continué à recevoir des soins dans le cadre du programme psychiatrique délégué à la Croix-Rouge néerlandaise, qui les a visités quotidiennement, avec l'assistance de volontaires du Croissant-Rouge du Yémen. L'équipe responsable du projet à la prison de Sanaa a dû faire face, en mai, à une augmentation de 150% du nombre des détenus, peu avant et après les festivités qui ont marqué le 10^e anniversaire de l'unification du Yémen. Un effort considérable a été nécessaire pour remédier à l'état de santé extrêmement précaire des personnes temporairement détenues.

La mission d'un psychiatre du CICR et l'arrivée d'un nouveau directeur, au milieu de l'année, ont été l'occasion de redéfinir les priorités du projet. Une attention particulière a été portée également à l'amélioration de l'organisation des équipes à l'œuvre dans différentes sections des prisons et à l'assistance que leur fournissait divers partenaires, notamment le CICR, la Croix-Rouge néerlandaise, le Croissant-Rouge du Yémen et les ministères de la Santé et de l'Intérieur.

Intensification des activités de diffusion

Le CICR a intensifié les efforts qu'il déploie au Yémen pour promouvoir le droit humanitaire auprès des autorités nationales et renforcer les mécanismes de mise en œuvre des Conventions de Genève. Suite à la création d'une Commission nationale de mise en œuvre du droit humanitaire en 1999¹⁹, le CICR a apporté son soutien à l'établissement d'un bureau permanent dans les locaux du Croissant-Rouge du Yémen en finançant l'acquisition de matériel. Lors d'un séminaire de formation destiné aux membres de la Commission nationale, le CICR a contribué à la rédaction d'un plan d'action.

La délégation a pris toute une série d'initiatives pour faire connaître le droit humanitaire et le mandat du CICR dans le pays. Un cours de formation d'une journée sur le droit humanitaire, le mandat et les activités du CICR, et les normes minimales de traitement des personnes privées de liberté, a été organisé à l'intention de 50 agents de sécurité de la province d'Aden. Des représentants des médias nationaux ont en outre assisté à une conférence sur le rôle des médias dans l'action humanitaire. Pour ce qui est des milieux universitaires, le CICR a poursuivi son dialogue avec les autorités compétentes d'Aden et de Taïz sur l'intégration du droit et des principes humanitaires dans le programme des cours de droit public international. Enfin, le CICR, en coopération avec le Centre français d'études yéménites, a commandé une analyse du droit coutumier appliqué par les tribus locales en temps de guerre.

L'objectif principal de cette étude est de mieux appréhender le contexte culturel et, partant, de mieux faire connaître, comprendre et accepter les règles du droit humanitaire.

¹⁹ Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 329.

Inclure les jeunes

Conformément à sa politique de diffusion plus systématique du droit humanitaire auprès des jeunes, le CICR a organisé des ateliers dans dix écoles, avec le soutien du ministère de l'Éducation. Quelque 800 enfants ont participé à ce programme en 2000.

Mieux faire connaître l'institution au niveau régional

Un numéro spécial du magazine régional du CICR *Al-Insani* (L'Humanitaire), consacré au Yémen, a été produit. La délégation a travaillé en étroite collaboration avec le bureau de promotion régional du Caire à la publication de ce numéro, dont le thème central était le mandat et les activités du CICR au Yémen depuis 1962. Il comportait également des articles sur la société civile, l'histoire et la culture du Yémen. Plus de 5 000 exemplaires ont été distribués.

Soutien aux efforts de diffusion de la Société nationale

Le CICR a soutenu une série d'activités de diffusion menées par le Croissant-Rouge du Yémen, telles que la tenue d'un atelier de formation de quatre jours à l'intention de 15 volontaires de six branches, la coproduction et le financement du magazine trimestriel *Al-Ithar*, et l'organisation, à Sanaa et Hodeida, de plusieurs conférences destinées à des membres et des volontaires de la Société nationale sur la mise en pratique des Principes fondamentaux du Mouvement et du droit humanitaire. L'objectif premier de toutes ces activités de diffusion était de renforcer la capacité du Croissant-Rouge du Yémen à promouvoir les valeurs humanitaires au sein de la communauté.

EN 2000, LE CICR A :



- effectué des visites complètes dans 12 prisons centrales, touchant au total quelque 4 000 détenus, ainsi que 15 visites de suivi;
- suivi les cas individuels de 243 détenus;
- distribué des articles d'hygiène et du matériel de loisirs à 8 700 prisonniers;
- poursuivi son programme psychiatrique en faveur de détenus souffrant de troubles mentaux dans 3 prisons centrales, en partenariat avec la Croix-Rouge néerlandaise et le Croissant-Rouge du Yémen;
- effectué des travaux d'entretien des installations sanitaires dans les prisons de Sanaa, Hodeida, Lahej et Dhamar;



- collecté et distribué, respectivement, 1 280 et 1 185 messages Croix-Rouge, principalement en faveur de ressortissants somaliens et éthiopiens;



- financé et coprésidé un séminaire de formation à l'intention des membres de la Commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire, qui s'est tenu en présence des ministres des Affaires étrangères et des Affaires légales, et au cours duquel un plan d'action a été rédigé;
- organisé des ateliers de peinture sur des thèmes humanitaires pour 800 enfants de 10 écoles du pays, dans le but de préparer et d'introduire des modules du projet « Explorons le droit humanitaire »;
- donné une conférence devant 30 journalistes sur le rôle des médias dans l'action humanitaire;
- assuré une formation en droit humanitaire à des volontaires de 6 branches du Croissant-Rouge du Yémen;
- coproduit et financé 3 numéros (5 000 exemplaires de chaque) du magazine trimestriel *Al-Ithar* publié par la Société nationale.

KOWEIT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar)

En 2000, la délégation régionale a accordé une attention prioritaire aux efforts entrepris pour résoudre les problèmes humanitaires nés de la guerre du Golfe – s'attachant notamment à essayer de faire la lumière sur le sort des personnes toujours portées disparues –, ainsi qu'aux activités liées à la détention au Koweït, au Bahreïn et au Qatar. Elle a en outre poursuivi les initiatives visant à promouvoir le droit humanitaire et à renforcer ses relations avec les Sociétés nationales de la région.

Dans la péninsule Arabique, le CICR a mené ses activités dans un climat de tension croissante lié, d'une part, aux événements en Israël, dans les territoires occupés et dans les territoires autonomes, et d'autre part, à l'augmentation sensible des prix pétroliers. Celle-ci a certes dynamisé les économies de la région, mais a eu aussi pour conséquence de les soumettre à de fortes pressions de la communauté internationale, qui demandait que les coûts soient revus à la baisse. Les relations entre les différents États de la région se sont améliorées : le Bahreïn et les Émirats arabes unis ont rétabli des relations diplomatiques avec l'Irak, et le conflit frontalier qui opposait l'Arabie saoudite au Yémen a été résolu. Les relations entre le Bahreïn et le Qatar sont toutefois restées tendues du fait de la persistance d'un différend frontalier.

Visites de lieux de détention

Au Koweït, les délégués du CICR ont continué à visiter régulièrement des détenus n'ayant pas de représentation diplomatique par suite de la guerre du Golfe de 1990-1991, notamment des Irakiens, des Palestiniens et des apatrides. Un médecin du CICR a effectué une visite complète dans trois prisons afin d'y évaluer l'état de santé des détenus et les conditions d'hygiène.

Grâce à la présence d'une expatriée, la délégation a pu réaliser en décembre une évaluation générale des conditions de détention et de traitement à la prison centrale des femmes.

Un rapport de synthèse sur les lieux de détention au Koweït a été dressé au cours de l'année et sera remis aux autorités koweïtiennes au début de l'année 2001.

Une proposition visant à permettre aux détenus irakiens de la prison centrale de recevoir une visite d'un jour de membres de leur famille vivant en Irak a été soumise au ministère koweïtien des Affaires étrangères en novembre. Au Koweït, le CICR a également suivi la situation de membres d'équipage irakiens détenus à bord de navires marchands arraisonnés pour violation de l'embargo économique des Nations Unies contre l'Irak. Les délégués ont visité huit bâtiments et 22 ressortissants irakiens, au nombre des membres d'équipage originaires de différents pays.

Au Bahreïn, les délégués du CICR ont mené une série de visites de détenus de sécurité dans divers lieux de détention. Un médecin du CICR a pris part à une série de visites et procédé à une évaluation de l'état de santé des détenus de sécurité et des conditions d'hygiène dans les établissements.

Un accord a été trouvé entre le CICR et les autorités qatariennes à propos d'une visite de suivi, prévue pour janvier 2001, à des personnes détenues sous l'autorité des ministères de l'Intérieur et de la Défense en relation avec la tentative de coup d'État de février 1996.

Diffusion du droit humanitaire

Le CICR a organisé, au cours de l'année, plusieurs séminaires, ateliers et cours sur le droit international humanitaire. L'objectif de telles initiatives était non seulement d'enseigner et de promouvoir le droit humanitaire, mais aussi d'encourager les gouvernements, et en particulier les autorités militaires, à adopter des mesures nationales de mise en œuvre de ses dispositions. Le CICR a favorisé, dans la mesure du possible, la participation aux séminaires d'experts régionaux en tant que conférenciers.

En coopération avec le ministère des Affaires étrangères, le CICR a organisé, pour la première fois au Koweït, un séminaire de deux jours sur le droit humanitaire, auquel ont participé 30 représentants des ministères des Affaires étrangères, de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense. Le sous-secrétaire du ministère de la Justice a fait un exposé sur le thème de l'islam et du droit humanitaire. En avril, une conférence sur le droit des conflits armés s'est tenue au *Mubarak Al-Abdullah Command and Staff College* de Koweït. Il a été suivi par 67 personnes du Koweït et d'autres pays de la région du Golfe.

Après avoir participé, en Jordanie, avec des représentants de quatre autres pays du Golfe, à un séminaire régional organisé par le CICR à l'intention des forces armées, le gouvernement koweïtien a officiellement demandé à l'institution d'apporter son concours à la formation d'officiers au droit des conflits armés. Le CICR a tenu en septembre, en présence des cadres du *Command and Staff College*, un atelier de dix jours au cours duquel 16 instructeurs ont été formés. Deux autres séances ont accueilli 24 officiers supérieurs et 29 officiers subalternes de la MONUIK*. Des propositions en vue de l'organisation de séminaires du même genre sur le droit des conflits armés ont été faites à d'autres pays du Golfe.

* MONUIK : Mission d'observation des Nations Unies pour l'Irak et le Koweït

Un cours de base pour instructeurs de sept jours a été animé à Oman par un délégué spécialisé dans la diffusion auprès des forces armées. Il a été suivi par 27 officiers des trois armes des forces armées du Sultan.

Coopération avec les Sociétés nationales

Le ministère des Affaires étrangères du Sultanat d'Oman a informé le CICR, au début de l'année, de la décision du Conseil des ministres de créer une Société nationale du Croissant-Rouge. Le CICR, conjointement avec la Fédération, a apporté un soutien actif aux efforts déployés par la future société pour remplir les dix conditions nécessaires pour être officiellement reconnue par lui et admise par la Fédération.

Le CICR a continué de renforcer sa coopération avec les autres Sociétés nationales de la région, notamment dans le domaine de la diffusion du droit et des principes humanitaires. À l'invitation du Croissant-Rouge du Koweït, il a présenté un exposé sur l'avenir de l'action humanitaire au XXI^e siècle. La causerie était ouverte au grand public. La Société nationale koweïtienne a en outre mis sur pied une exposition de photos fournies par le CICR sur le thème des mines terrestres. Il s'agissait de sensibiliser le public à la question et d'encourager le gouvernement à adhérer au traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Le 8 mai, le CICR a participé, au Bahreïn, à un séminaire sur la diffusion du droit humanitaire et des principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les écoles. Des séminaires sur cette branche du droit et sur le fonctionnement du Mouvement ont également été organisés dans les Émirats arabes unis et au Koweït, en octobre et en novembre.

Le CICR a en outre facilité plusieurs opérations de secours menées par diverses Sociétés du Croissant-Rouge dans la région. En février, le Croissant-Rouge du Koweït s'est engagé à soutenir les activités d'assistance du CICR dans le sud du Soudan par une contribution de 150 000 dollars US.

En ce qui concerne les événements dans les territoires occupés par Israël et les territoires autonomes, le CICR et les Sociétés nationales du Golfe ont cherché des moyens de coopérer de façon à optimiser l'impact des activités du Mouvement. La situation dans les territoires a donné lieu à des discussions approfondies avec les responsables des Sociétés nationales du Golfe. Des membres de la délégation régionale de Koweït ont accompagné des représentants de ces Sociétés dans les zones de conflit, et apporté un appui aux opérations de transport et de distribution de secours. Il convient de relever la distribution conjointe, par le CICR et le Croissant-Rouge palestinien, de colis de vivres donnés par le Croissant-Rouge du Koweït à 2 500 familles, des orphelinats et des centres de santé d'Hébron pour marquer la fin du ramadan (28 décembre 2000 – 2 janvier 2001).

organisé, aux Émirats arabes unis, un séminaire de 2 jours sur le droit humanitaire et le fonctionnement du Mouvement, à l'intention de membres du personnel et du Conseil d'administration de Sociétés nationales;

organisé, à Oman, en coopération avec le ministère des Affaires étrangères, un séminaire de 7 jours sur le droit humanitaire, à l'intention de 27 représentants des trois armes des forces armées du Sultan;

permis à des officiers supérieurs de 5 pays du Golfe de participer au séminaire régional sur le droit des conflits armés organisé à Amman par les forces armées jordaniennes, en coopération avec le CICR;

organisé un séminaire de formation au droit humanitaire de 10 jours pour 16 instructeurs des forces armées koweïtiennes.

EN 2000, LE CICR A :



- visité, au Koweït, 199 détenus au total, au cours de 55 visites dans 12 lieux de détention;
- émis 53 documents de voyage et 213 certificats de détention pour des personnes qui avaient été emprisonnées au Koweït;



- coordonné, en tant qu'institution directrice des activités du Mouvement dans les territoires occupés et les territoires autonomes, les actions d'assistance des Sociétés nationales du Golfe, en particulier, le transport et la distribution, en étroite coopération avec le Croissant-Rouge palestinien, de colis de vivres donnés par le Croissant-Rouge du Koweït à 2 500 familles défavorisées d'Hébron;
- organisé, au Bahreïn, un atelier de 2 jours sur le projet « Explorons le droit humanitaire »;
- participé, au Koweït, à un séminaire sur le droit humanitaire destiné à des responsables de Sociétés du Croissant-Rouge des États du Golfe;

ÉGYPTE

Située au carrefour de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'Égypte est un acteur clé du monde arabe. Tout au long de l'année, les Égyptiens ont pris une part active aux efforts déployés pour mettre au point un accord entre Israël et l'Autorité palestinienne. Malgré la détérioration de la situation dans les territoires occupés et les territoires autonomes, à la fin du mois de septembre 2000, les autorités égyptiennes ont tenté de contribuer, avec d'autres partenaires, à trouver les moyens d'instaurer une paix juste et durable.

Au fil des années, la délégation du CICR au Caire a consolidé son rôle de centre de liaison pour la promotion du droit humanitaire et les activités de l'institution en Égypte et dans le monde arabe. La coopération avec le Croissant-Rouge égyptien a continué de constituer une priorité, au même titre que les efforts visant à intégrer le droit humanitaire dans la législation nationale et à le promouvoir dans les milieux judiciaires.

Mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire

Le 23 janvier 2000, le premier ministre égyptien a signé un décret établissant une commission nationale de mise en œuvre du droit international humanitaire. Présidée par le ministre de la Justice ou son représentant, la Commission comprend des représentants de cinq ministères (Justice, Affaires étrangères, Défense, Intérieur et Enseignement supérieur), ainsi que de la Société du Croissant-Rouge égyptien, qui a joué un rôle majeur dans sa création. La délégation du CICR au Caire est également représentée. Ce décret, qui est l'aboutissement concret de la conférence régionale tenue au Caire en novembre 1999 pour marquer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, s'inscrit dans le prolongement de la «Déclaration du Caire» adoptée à cette occasion²⁰.

²⁰ Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, pp. 334-335.

La Commission s'est réunie régulièrement tout au long de l'année, s'employant notamment à élaborer un plan d'action pour 2001 et à définir des secteurs de coopération avec le CICR. Un conseiller juridique du CICR a pris une part active à ses travaux et a apporté un soutien technique le cas échéant.

Des partenaires pour promouvoir le droit humanitaire

S'agissant des mesures nationales, il faut mentionner également la mise en place d'un programme de coopération avec le ministère de l'Intérieur, axé sur la formation des forces de police et de sécurité au droit humanitaire.

En avril, la Société égyptienne de droit international et la délégation du Caire ont organisé un cours à l'intention de 35 professeurs égyptiens, en vue de promouvoir l'enseignement du droit humanitaire dans les facultés de droit. Pour la première fois, la faculté de droit et d'études islamiques de l'Université d'Al-Azhar, a organisé, conjointement avec le CICR, deux présentations sur le droit humanitaire à l'intention des étudiants et des professeurs.

Le CICR a achevé, en 2000, l'étude qu'il menait en coopération avec la Ligue des États arabes sur les mesures de mise en œuvre du droit humanitaire adoptées par les États membres de la Ligue. Les réponses des États aux demandes d'information sur les programmes nationaux adressées par le CICR et la Ligue des États arabes ont été contrôlées et analysées, et un projet de programme en vue de la tenue, en 2001, d'une table ronde d'experts a été élaboré.

La délégation du CICR a participé également à un séminaire régional sur les mines terrestres et leur impact sur le développement, qui s'est tenu au Caire en avril 2000 sous les auspices de la Ligue des États arabes. La manifestation était organisée par le Centre national d'études du Moyen-Orient, en coopération avec le CICR.

Rehausser l'image du CICR

Le bureau de promotion régional de la délégation du Caire a continué à mieux faire connaître le droit humanitaire et les activités du CICR dans le monde arabe²¹.

En 2000, le bureau a publié six numéros du magazine *Al-Insani* (l'Humanitaire), qui ont été distribués dans tous les pays arabes et aux délégations du CICR à Khartoum, Kaboul, Paris et New York. Le magazine s'attache à promouvoir les valeurs de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et se penche sur les tendances actuelles dans le domaine de l'action humanitaire. Il est régulièrement cité par nombre de journaux arabes. Un numéro spécial d'*Al-Insani* a été publié pour attirer l'attention sur les activités du CICR au Yémen.

Une deuxième bande dessinée destinée aux adolescents a été produite pour sensibiliser les jeunes aux dangers des mines terrestres et aux droits fondamentaux de l'individu en temps de conflit.

La délégation a publié également une série d'essais écrits par des auteurs arabes et internationaux sur des thèmes de droit international humanitaire, et préfacée par le ministre de l'Enseignement supérieur. En coopération avec l'Université d'Al-Azhar, la délégation a publié une étude comparative sur le droit humanitaire et le droit islamique, préfacée par le grand imam d'Al-Azhar.

Le bureau de promotion régional a continué de diversifier ses activités dans le domaine de l'audiovisuel. Un programme radiophonique produit au Maroc en 1998, à l'occasion du ramadan, a connu un tel succès que la radio nationale marocaine l'a diffusé à deux reprises au cours de l'année 2000. Les 30 épisodes de ce feuilleton radiophonique visaient à sensibiliser davantage le public aux principes du droit humanitaire. La radio nationale libanaise en a également diffusé quelques épisodes.

²¹ Voir le *Rapport d'activité 1998* du CICR, p. 303 et celui de 1999, p. 335.

AFRIQUE DU NORD ÉGYPTE

Cinq émissions télévisées, intitulées «Le procès d'un siècle», ont été produites en 2000 pour célébrer le 50^e anniversaire des Conventions de Genève, avec la participation financière du département suisse des Affaires étrangères. Le bureau de promotion s'est chargé de tous les aspects de la production, et notamment d'écrire le scénario, de filmer les entretiens et d'assurer la contribution de personnalités en vue au Moyen-Orient. Deux des cinq émissions ont été diffusées par des chaînes de télévision arabes par satellite; les cinq émissions seront rediffusées par les mêmes chaînes en 2001. Une version sous-titrée en anglais a également été réalisée pendant l'année.

Coopération avec le Croissant-Rouge égyptien

La coopération avec le Croissant-Rouge égyptien est restée une priorité. Les collaborateurs du CICR ont participé à plusieurs séminaires et ateliers organisés par la Société nationale, dont un cours de formation de trois jours pour secouristes spécialisés et médecins récemment diplômés (futurs formateurs en premiers secours), ainsi qu'un atelier suivi par 17 jeunes volontaires, axé sur l'aptitude à diriger une équipe et l'élaboration de matériel de diffusion.

EN 2000, LE CICR A :



- rétabli et maintenu le contact entre des membres de familles dispersées, en transmettant 361 messages Croix-Rouge et délivrant 1 386 titres de voyage pour 2633 réfugiés, déplacés ou apatrides, en coopération avec le Croissant-Rouge égyptien;



- coopéré avec le Croissant-Rouge égyptien en assurant à des collaborateurs de différents secteurs de la Société (cadres supérieurs, membres du personnel infirmier, chefs d'unités de secours et animateurs de la section Jeunesse) une formation dans les domaines de la diffusion et de la préparation aux conflits;



- donné des conférences sur le droit humanitaire pour 750 futurs juges civils et militaires au Centre national d'études judiciaires, et pour 50 jeunes diplomates en formation à l'Institut diplomatique du ministère des Affaires étrangères;
- organisé des séminaires sur le droit humanitaire dans 2 universités;

- publié 6 numéros d'*Al-Insani* (l'Humanitaire), le magazine régional du CICR en arabe traitant de questions humanitaires, en plus d'un numéro spécial sur les activités de l'institution au Yémen;

- produit 6 documentaires et 2 programmes radiophoniques sur des questions humanitaires;
- traduit et imprimé des publications et des brochures du CICR (dossier pédagogique «Explorons le droit humanitaire» et un manuel de formation destiné aux forces armées);
- produit une bande dessinée véhiculant un message humanitaire à l'intention du jeune public;
- produit, en coopération avec la délégation de Khartoum, un tableau à feuilles mobiles, une affiche, un bulletin d'information, ainsi que des calendriers muraux et de poche;



- contribué à l'organisation, en coopération avec le Centre national d'études du Moyen-Orient, d'un séminaire régional sur les mines terrestres, qui s'est tenu sous les auspices de la Ligue des États arabes et auquel ont participé 162 personnes, dont des représentants d'ONG arabes et internationales.

TUNIS

Délégation régionale

(Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

En 2000, l'évolution notable de la situation dans la région a conduit la délégation régionale de Tunis à élargir le champ de ses activités au Maghreb. La mise en œuvre d'un accord passé en juin 1999 avec les autorités algériennes a permis la poursuite des visites de détenus²², et favorisé une coopération accrue avec le Croissant-Rouge algérien dans le domaine de l'assistance aux victimes de la violence. Au Sahara occidental où, neuf ans après l'accord de cessez-le-feu, un rapatriement global de tous les prisonniers marocains n'était toujours pas intervenu, le CICR a rapatrié 387 prisonniers, au cours de deux opérations. Il a en outre poursuivi sa diplomatie humanitaire dans les pays du Maghreb et s'est attaché à promouvoir le droit humanitaire et à mieux faire connaître ses activités.

La situation en Algérie qui, depuis 1992, a été le théâtre d'actes d'une indicible violence, est restée un grave sujet de préoccupation. Aucun progrès décisif n'a été réalisé dans la mise en œuvre du plan de règlement au Sahara occidental, malgré d'intenses efforts des Nations Unies. À la fin de l'année, 1 481 prisonniers marocains étaient toujours détenus par le Front Polisario, tandis que quelque 150 000 réfugiés sahraouis, selon les chiffres officiels, vivaient encore dans des conditions précaires dans des camps de la région de Tindouf (sud-ouest de l'Algérie). La Libye a continué à se voir progressivement réintégrée dans la communauté internationale, alors que deux de ses ressortissants, soupçonnés d'avoir participé à l'attentat à la bombe de Lockerbie en 1988, étaient jugés aux Pays-Bas par la justice écossaise.

Héritage du conflit Maroc/Sahara occidental

Des milliers de personnes ont continué de subir les conséquences du conflit au Sahara occidental. Tout au long de l'année, le CICR a fourni une assistance régulière aux prisonniers marocains toujours détenus par le Front Polisario et a soutenu les démarches entreprises en vue de leur libération. Le 26 février, il a rapatrié 186 prisonniers marocains, dont 83 avaient été officiellement libérés par le Front Polisario en avril 1997. À cette époque, le Maroc s'était opposé à ce qu'ils rentrent chez eux tant que tous les prisonniers n'auraient pas été libérés. Une deuxième opération de rapatriement s'est déroulée sous les auspices du CICR, le 14 décembre, en faveur de 201 prisonniers marocains. Dans les deux cas, les prisonniers libérés ont quitté Tindouf à bord d'un avion affrété par l'institution pour une base militaire marocaine située près d'Agadir.

Des centaines de messages Croix-Rouge et des milliers de kilos de colis familiaux ont été transmis aux prisonniers marocains par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien. En outre, une équipe du CICR comprenant un médecin a visité les prisonniers en avril et en novembre. Un prothésiste dentaire et un chirurgien ophthalmologiste faisaient partie de l'équipe qui a effectué la première visite.

Le CICR a salué les déclarations du secrétaire général des Nations Unies, qui écrivait, dans son rapport du 25 octobre 2000 sur la question du Sahara occidental : «Une fois de plus, je me joins au CICR pour demander instamment que soient rapatriés sans retard tous les prisonniers de guerre restants, surtout ceux qui répondent aux conditions justifiant un traitement humanitaire spécial, fixées par le CICR, en ce qui concerne l'âge, la santé ou le temps de détention.»

Le 19 novembre 2000, pour tenter de faire progresser la situation, le président du CICR a rencontré le secrétaire général du Front Polisario et visité des camps où étaient détenus des prisonniers marocains. Le président du CICR a regretté qu'il y ait toujours des prisonniers et a réitéré l'engagement pris par l'institution de garantir la libération et le rapatriement inconditionnels de tous les détenus, conformément au droit humanitaire.

Le CICR rend compte de la situation des détenus en Algérie

Une deuxième et une troisième séries de visites dans des lieux de détention placés sous la responsabilité du ministère de la Justice ont été effectuées en Algérie, du 20 mars au 6 mai et du 24 septembre au 15 octobre. Au cours de la troisième série de visites, le CICR a évalué les conditions de détention et le traitement des prisonniers depuis leur arrestation. Pendant la période considérée, les délégués du CICR ont visité, au total, 23 lieux de détention et se sont entretenus sans témoin avec 1 183 détenus.

Le 21 novembre 2000, lors de sa première visite officielle en Algérie, le président du CICR a remis au président algérien le premier rapport de synthèse sur les visites effectuées par l'institution dans les établissements pénitentiaires du pays. Le rapport faisait état des premières conclusions et recommandations du CICR et définissait des perspectives en vue de la poursuite et du développement des activités de l'institution dans le domaine de la détention en Algérie.

²² Voir le *Rapport d'activité 1999* du CICR, p. 338.

Assistance accrue aux victimes de la violence en Algérie

En Algérie, aucune autre organisation humanitaire internationale importante n'était présente pour apporter assistance aux victimes de la violence. L'absence d'autres institutions et l'ampleur des besoins ont donné un poids accru aux activités du CICR, qui a œuvré en partenariat avec le Croissant-Rouge algérien.

Le CICR a renforcé son soutien aux programmes de réadaptation psychosociale en faveur des enfants et des femmes victimes de la violence. Il a fourni un appui financier et technique à sept nouveaux centres du Croissant-Rouge créés pour venir en aide aux femmes traumatisées par la violence. Dans chacun des nouveaux centres, 80 à 100 femmes, en moyenne, ont bénéficié d'une formation professionnelle dans des domaines tels que la couture, le tissage et la broderie. Elles ont en outre eu accès à des services psychosociaux où travaillent des psychologues qui reçoivent une assistance technique d'un psychiatre du CICR. Le Croissant-Rouge algérien gère les centres en coopération avec les ministères de la Santé et du Travail. En outre, du matériel éducatif et des articles de loisirs ont été distribués dans 70 centres sociaux dépendant du ministère du Travail, 27 centres gérés par le ministère des Affaires sociales et 30 par le ministère de la Santé, en coopération avec le Croissant-Rouge algérien. Au total, 5 300 enfants ont bénéficié de ce matériel.

Le CICR a également apporté une contribution technique et financière aux premiers séminaires nationaux et régionaux du Croissant-Rouge algérien sur la prise en charge des enfants traumatisés par la violence. Les deux séminaires ont donné à la centaine de participants (principalement des psychologues et d'autres spécialistes, ainsi que des représentants de diverses associations), l'occasion d'échanger des expériences et de définir les étapes futures de cette action. Pour assurer un suivi, le CICR a financé la production d'une brochure d'information à l'intention des professionnels s'occupant d'enfants victimes de la violence.

Coopération avec le Croissant-Rouge algérien

Le CICR a aidé la Société nationale à renforcer sa capacité opérationnelle, notamment son réseau national de secouristes, en accordant une attention particulière aux secteurs touchés par la violence. Par l'intermédiaire du CICR, la Croix-Rouge suédoise a fourni du matériel de base destiné aux formateurs et aux équipes de secouristes, qui a été distribué aux 48 branches locales. Le CICR a financé les voyages d'étude de huit secouristes du Croissant-Rouge algérien, qui ont été accueillis par trois Sociétés nationales participantes (Belgique, France et Suisse) chargées de les former à instruire des secouristes.

L'événement marquant de l'année a été le premier séminaire national de formation, organisé avec le soutien du CICR et la participation de la Fédération internationale et des représentants des ministères compétents; 144 formateurs du Croissant-Rouge algérien y ont pris part. Le Croissant-Rouge algérien dispose ainsi aujourd'hui d'un programme de formation reconnu à l'échelle nationale et de normes clairement définies en matière de prestation de services.

Le CICR a continué de renforcer la capacité de la Société nationale à faire connaître le droit humanitaire en contribuant aux frais de fonctionnement du service d'information, dont il a équipé le centre de documentation. Il a en outre fourni des publications et du matériel audiovisuel, soutenu la production d'un bulletin mensuel sur les activités du Croissant-Rouge algérien et prêté son concours à la mise à jour du site Web de la Société nationale.

L'ouverture d'une délégation régionale de la Fédération internationale à Tunis, en 2000, a stimulé les efforts déployés par le Mouvement pour soutenir le développement des Sociétés nationales de la région. La coopération entre les divers partenaires se fonde sur l'Accord de Séville.

Promotion du droit humanitaire

Mieux faire connaître le droit humanitaire est l'une des grandes priorités de la délégation de Tunis, et des Sociétés du Croissant-Rouge de toute la région. Pour réaliser cet objectif et encourager le débat sur des questions humanitaires dans le Maghreb, la délégation a lancé un nouveau magazine semestriel, *L'Humanitaire/Maghreb*. La publication s'adresse aux dirigeants des Sociétés nationales et à des personnalités du monde de la politique, des affaires sociales et économiques.

Le CICR a également apporté sa contribution à un certain nombre de séminaires portant sur des sujets relevant de son mandat. Deux experts du CICR ont notamment fait des exposés thématiques devant une soixantaine de juristes, hommes de loi et représentants d'ONG du monde arabe, à l'Institut arabe des droits de l'homme de Tunis. Des représentants du CICR ont présenté les résultats du projet «Les voix de la guerre» à 20 étudiants en journalisme à l'Institut de la presse et des sciences de l'information de Tunis. Au Maroc, une conférence organisée par le CICR et le Croissant-Rouge marocain, a conduit le gouvernement à envisager la création d'une commission interministérielle de mise en œuvre du droit humanitaire. L'assistance juridique du CICR a été sollicitée officiellement à cet effet.

Le CICR a poursuivi les efforts qu'il déploie pour promouvoir le droit humanitaire dans les universités marocaines, en coopération avec le Croissant-Rouge marocain. Il a notamment pris part à une table ronde organisée par la faculté de droit de l'Université de Casablanca et donné des conférences à l'Institut de l'information et de la communication et à la faculté de droit de l'Université de Rabat.

Démarrage d'un projet pilote au Maroc

Soucieux de faire toujours plus pour sensibiliser les jeunes au droit humanitaire, le Maroc a décidé de se joindre à la Thaïlande et à l'Afrique du Sud pour servir de terrain d'expérimentation au projet « Explorons le droit humanitaire ». Une réforme nationale du système de l'enseignement a permis, en 2000, de tester le matériel relatif au projet dans deux écoles et de commencer à envisager différents moyens d'en tirer parti dans l'élaboration du programme marocain d'enseignement des droits de l'homme.

Formation des instructeurs en Mauritanie

En mars, un représentant du CICR a animé un séminaire pour 20 instructeurs de la Garde nationale mauritanienne dans la ville frontière de Rosso, à 180 km au sud de Nouakchott, sur le fleuve Sénégal. Ce séminaire visait à assurer à ces officiers la formation nécessaire pour enseigner les règles des conflits armés à leurs subordonnés. Un membre de la délégation régionale du CICR s'est rendu en Mauritanie en juin pour discuter d'activités de diffusion et évaluer la situation suite aux tensions qui étaient apparues entre ce pays et le Sénégal. Le Croissant-Rouge mauritanien avait élaboré un plan d'urgence qui n'a pas été mis en application du fait de la normalisation des relations entre les deux pays.

Programmes conjoints avec le Croissant-Rouge libyen

Suite à un accord signé en 1999 avec le Croissant-Rouge libyen, les premières activités conjointes ont démarré en 2000. Deux collaborateurs de la Société nationale ont ainsi participé à un cours de formation dans le domaine de la recherche des personnes.

EN 2000, LE CICR A :



- mené 2 séries de visites en Algérie dans 23 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, et s'est entretenu sans témoin avec 726 détenus;
- supervisé le rapatriement de 387 prisonniers marocains libérés par le Front Polisario;
- poursuivi les négociations avec le Front Polisario en vue du rapatriement des 1 481 prisonniers restants;
- organisé 9 visites à 1 498 prisonniers marocains détenus par le Front Polisario dans la région de Tindouf (sud-ouest de l'Algérie), ainsi que 2 visites médicales, au cours desquelles 1 440 prisonniers ont été examinés par un médecin du CICR et, lors de la première visite, par un chirurgien ophtalmologiste et un prothésiste dentaire;
- visité, au Maroc, un condamné sahraoui dont le statut faisait l'objet de discussions;



- permis l'échange de 22 221 messages Croix-Rouge entre des prisonniers marocains et leur famille;
- envoyé, par l'intermédiaire du Croissant-Rouge algérien, 1 245 kilos de colis familiaux aux prisonniers marocains, auxquels il a fourni 19 000 kilos d'articles d'hygiène sous forme de colis individuels, de l'insuline, 93 paires de lunettes de vue et 998 de soleil, ainsi que 1 500 blocs-notes;



- apporté un soutien financier et technique à 7 nouveaux centres du Croissant-Rouge algérien accueillant des femmes directement touchées par la violence;
- procuré à 70 centres sociaux du ministère algérien du Travail, 27 du ministère des Affaires sociales et 30 du ministère de la Santé, du matériel éducatif et de loisirs en faveur de 5 300 enfants touchés par la violence;
- financé et coordonné la formation à l'étranger (en coopération avec les Sociétés nationales de Belgique, de France et de Suisse) de 8 secouristes du Croissant-Rouge algérien, qui ont ensuite contribué à instruire 144 autres formateurs de la Société nationale dans 100 centres dans toute l'Algérie;



- aidé à mettre en place, au Maroc, un réseau national de professeurs universitaires de droit humanitaire, en organisant un atelier de formation pour encourager l'intégration de la matière dans les programmes d'étude des facultés de droit;
- organisé une séance de formation à l'intention de 10 éducateurs qui participeront au projet « Explorons le droit humanitaire » au Maroc;
- dirigé un séminaire sur le droit humanitaire destiné à 20 instructeurs de la Garde nationale mauritanienne.